

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N° 17/II

Séance du mardi 1<sup>er</sup> juin 2010, seconde partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

**Sommaire**

Ordre du jour (voir bulletin N° 17/I, p. 687)

Ouverture de la séance . . . . . 745

**Interpellations :**

1. «Des millions dépensés sans raison ?» (M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts). *Développement photocopié* . . . . . 764  
*Réponse de la Municipalité* (M. Olivier Français) . . . . . 765  
*Discussion* . . . . . 766
2. «Pour que la sécurité des utilisateurs du domaine public soit garantie sur les carrefours de la ville !»  
(M. Xavier de Haller et consorts). *Développement photocopié* . . . . . 771  
*Réponse de la Municipalité* (M. Marc Vuilleumier) . . . . . 772  
*Discussion* . . . . . 773
3. «Lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée. Quelles mesures apporter aux renforcements  
de la sécurité de ces personnes à Lausanne ?» (M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger et consorts)  
*Développement photocopié* . . . . . 774  
*Réponse de la Municipalité* (M. Marc Vuilleumier) . . . . . 775  
*Discussion* . . . . . 776

**Motions :**

1. «PPA Front Jomini : pour plus de participation !» (M<sup>me</sup> Elisabeth Müller). *Développement photocopié* . . . . . 745  
*Discussion préalable* . . . . . 746
2. «Places d'apprentissage : atteindre les 5 %» (M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consort). *Développement photocopié* . . . . . 754  
*Discussion préalable* . . . . . 754
3. «Densification urbaine, un tout» (M<sup>me</sup> Isabelle Truan). *Développement photocopié* . . . . . 755  
*Discussion préalable* . . . . . 756
4. «Une allocation annuelle aux anciens sapeurs-pompiers volontaires, oui, mais quel montant ?»  
(M. Jean-François Cachin et consorts). *Développement photocopié* . . . . . 756  
*Discussion préalable* . . . . . 756
5. «Des vues sur nos poubelles» (M. Ulrich Doepper). *Développement photocopié* . . . . . 758  
*Discussion préalable* . . . . . 759
6. «La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et  
relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions  
CPCL» (M. Claude-Alain Voiblet). *Développement photocopié* . . . . . 761  
*Discussion préalable* . . . . . 762
7. «La sécurité est l'affaire du public» (M. David Payot). *Développement photocopié* . . . . . 762  
*Discussion préalable* . . . . . 763

**Postulats :**

|    |   |     |
|----|---|-----|
| 1. | «Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l’environnement !»<br>(M <sup>me</sup> Isabelle Mayor et consort). <i>Développement photocopié</i> . . . . . | 746 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 748 |
| 2. | «N’ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre» (M. François Huguenet). <i>Développement photocopié</i> . . . . .  | 749 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 750 |
| 3. | «Pour une extension raisonnable des heures d’ouverture de la piscine de Mon-Repos»<br>(M. Benoît Biéler et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .   | 751 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 751 |
| 4. | «Et si on rétablissait la clause du besoin ?» (M. Alain Hubler). <i>Développement photocopié</i> . . . . .  | 751 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 752 |
| 5. | «Pour l’étude de mécanismes réglementaires modérant l’endettement lausannois»<br>(M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .   | 753 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 753 |
| 6. | «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne» (M <sup>me</sup> Nicole Graber)<br><i>Développement photocopié</i> . . . . .   | 757 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 758 |
| 7. | «Favoriser l’intégration professionnelle des personnes handicapées» (M. Jean Tschopp et consorts)<br><i>Développement photocopié</i> . . . . .  | 759 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 760 |
| 8. | «Pour une étude visant à dissocier les fonctions de syndic de Lausanne et de président de la CPCL»<br>(M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .  | 761 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 761 |
| 9. | «Mettons des limites claires pour que les passages sous-voie et les escaliers de la ville ne deviennent plus des nids propices à un fort sentiment d’insécurité!» (M. Cédric Fracheboud)<br><i>Développement photocopié</i> . . . . .                             | 763 |
|    | <i>Discussion préalable</i> . . . . .   | 764 |

# Séance

du mardi 1<sup>er</sup> juin 2010, seconde partie

**Membres absents excusés:** M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann, M<sup>me</sup> Sarah Frund, M. Philippe Jacquat, M. Jean M<sup>o</sup>Poy, M<sup>me</sup> Janine Resplendino, M<sup>me</sup> Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés:** M<sup>me</sup> Marlène Bérard, M<sup>me</sup> Claude Grin.

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents            | 91  |
| Membres absents excusés     | 7   |
| Membres absents non excusés | 2   |
| Effectif actuel             | 100 |

A 20 h 00, à l'Hôtel de Ville.

**Le président:** – Nous reprenons le cours de nos travaux pour cette deuxième partie de séance. Comme je vous l'ai dit en présentant le programme de la soirée, nous prendrons maintenant les initiatives. Nous passons à INI51, motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller, que je prie de me rejoindre à cette tribune pour la discussion préalable.

**Motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller:**  
«PPA Front Jomini : pour plus de participation !»<sup>1</sup>

*Développement photocopié*

Lors d'une modification du droit de superficie dont bénéficie la Fondation de Beaulieu, la Ville est redevenue propriétaire de ce qui est appelé «Front Jomini». Elle veut maintenant y construire. Un concours d'architecture a été organisé qui a abouti au projet de tour Taoua et, maintenant, nous en sommes déjà au stade du plan partiel d'affectation (PPA). Ce plan va être mis à l'enquête publique, puis discuté au Conseil communal.

Il s'agit d'un projet important parce que le terrain en question appartient à la Commune. Il doit donc être utilisé au mieux et dans l'intérêt de tous. A ce propos, il est bon de se souvenir que, dans une convention signée en 1883, la Commune de Lausanne s'est engagée à ne pas utiliser les terrains occupés actuellement par le Comptoir Suisse en dehors du service public<sup>2</sup>. Le projet mérite qu'on s'y attarde également, du fait que la tour va considérablement altérer le caractère du quartier. Finalement, nous devons

appliquer les principes modernes d'urbanisme. En effet, il est maintenant accepté que les habitants d'une commune doivent être étroitement associés aux transformations de leur cadre de vie. L'urbanisme ne peut plus être la seule affaire des milieux politiques et économiques.

Je demande d'abord que, lors de la mise à l'enquête du PPA, des gabarits soient dressés pour permettre aux passants de se rendre aisément compte de l'impact des nouvelles constructions sur le quartier. S'il est impossible de dresser des gabarits, je demande que des photomontages détaillés et sans complaisance soient affichés sur place. Normalement, le profillement de la construction n'est obligatoire que pour la demande de permis de construire, c'est à-dire après que le PPA ait été accepté. Mais, à ce moment là, les oppositions ne peuvent plus porter que sur des détails, car le volume des bâtiments, et c'est cela qui en général est sujet à controverse, a déjà été légalisé par le PPA. Il est vrai que lors de la demande de PPA, le projet de construction définitif n'est pas encore connu. Mais dans le cas qui nous concerne, il y a eu un concours. Il est donc possible de profiler la tour Taoua, tout en soulignant qu'il s'agit avant tout d'une illustration des nouveaux droits à bâtir résultant du PPA. Au cas où des photomontages remplaceraient les gabarits, il est aussi important qu'ils soient affichés sur place, car peu de Lausannois ont le temps de se rendre dans les locaux de l'Administration communale pour consulter ces documents.

La Municipalité a donc choisi de construire une tour sur le Front Jomini; une tour abritant des infrastructures hôtelières et de restauration ainsi que des bureaux et des surfaces commerciales. Pourquoi ce choix? Ces nouveaux locaux correspondent-ils vraiment à un besoin? Le quartier est déjà passablement construit et il va l'être encore plus. Ainsi, la zone des anciennes Halles Rurales est maintenant occupée par un ensemble très compact d'immeubles. Déjà avant l'entrée en vigueur du nouveau Plan général d'affectation (PGA), les droits à bâtir dans le quartier n'avaient pas tous été épuisés (exemple : quartier de la Violette) et, de par le PGA, ces droits sont aujourd'hui encore plus élevés. Ainsi, au fil des rénovations et des reconstructions, nous pouvons être sûrs que les environs de Beaulieu, comme les autres quartiers de la ville d'ailleurs, vont se densifier. Dans ce contexte, la Municipalité doit se soucier d'aménager suffisamment d'espaces publics voués à la détente et à la nature pour maintenir à Lausanne un cadre de vie agréable. Dans le cas particulier, il me semble qu'il serait bon de profiter de la disparition des bâtiments du Front Jomini pour ouvrir le parc, l'agrandir et en faire véritablement un bel espace. Je demande donc que, lors des

<sup>1</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 14/I), p. 456.

<sup>2</sup>Convention et cession. Etat de Vaud et Commune de Lausanne. Pontaise – Beaulieu. 31.12.1883.

discussions sur le PPA Front Jomini, les conseillers communaux aient à leur disposition les informations suivantes :

- besoins en infrastructures hôtelières et locaux administratifs à Lausanne;
- besoins en restaurants et surfaces commerciales dans le quartier de Beaulieu;
- besoins en parcs publics et places de jeux dans ce même quartier.

Comme la mise à l'enquête du PPA est imminente, je demande que cette motion soit directement envoyée à la Municipalité.

**Le président :** – J'ouvre la discussion préalable.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – Le PPA du Front Jomini est actuellement à l'enquête publique. Dans ma motion, je demande deux choses. D'abord que, pendant l'enquête publique, soit on dresse des gabarits, soit on affiche sur le lieu de la construction des photomontages assez grands et assez parlants. Là, c'est trop tard, puisque l'enquête se termine bientôt. Je demande aussi, pour faciliter le travail des conseillers communaux lors de la discussion du PPA, que nous ayons des chiffres sur les besoins en structures hôtelières, en surfaces commerciales et en bureaux dans le quartier de Beaulieu et à Lausanne en général. Vous savez que la tour «Taoua» qu'on va construire abritera plusieurs hôtels, des commerces et des bureaux.

Je pense que ces demandes vont de soi et qu'il ne vaut pas la peine que cette motion soit examinée par une commission.

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Cette motion est très intéressante et on devrait pouvoir en discuter en commission. Je demande donc qu'on la transmette directement à celle-ci.

**Le président :** – La demande formelle d'une commission est posée. Est-ce que cinq conseillers sont d'accord avec cette proposition? C'est le cas. Cette motion sera donc renvoyée à une commission. Cet objet est ainsi clos.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI52, postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consort. Je prie M<sup>me</sup> Mayor de me rejoindre à cette tribune.

**Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consort :**  
**«Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement !»<sup>3</sup>**

*Développement polycopié*

Le présent postulat demande à la Municipalité :

- ✓ d'instaurer une journée hebdomadaire *sans viande, sans volaille ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux à Lausanne* (CVE, UAPE, APEMS, réfectoires scolaires);
- ✓ de favoriser la consommation de produits de saison dans les lieux de restauration sur lesquels elle a prise;
- ✓ d'encourager les restaurants d'entreprises privées à se joindre à la démarche.

Des progrès appréciables ont été réalisés dans le domaine de l'équilibre alimentaire des plats cuisinés, avec notamment le label «Fourchette verte» largement utilisé. D'une manière générale, la santé est de mieux en mieux prise en compte. Cependant, il est un domaine dans lequel les efforts sont encore insuffisants, c'est celui de l'impact de nos habitudes alimentaires sur notre consommation énergétique et donc notre impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Trois attitudes sont à l'origine de l'essentiel de ce phénomène: la consommation excessive de protéines animales, l'achat de viande d'élevage industriel et de produits hors saison importés de régions lointaines, le recours trop fréquent à des plats pré-cuisinés lourdement conditionnés.

Rappelons que l'exercice, permettant en outre la redécouverte de la saveur des aliments, peut s'avérer «gagnant gagnant», tant pour les consommateurs que pour les producteurs (cf. argumentaire ci-après). Il faut pour cela une stratégie volontariste des collectivités publiques et, si possible, des acteurs parapublics et privés : citons l'exemple de la Ville de Gand en Belgique, qui fait partie des 350 Villes européennes pour le climat, qui a décidé de mettre en place, depuis mai 2009, un «jeudi sans viande». A Brême, en Allemagne, à São Paulo, à Baltimore, à New York et tout dernièrement à San Francisco (6 avril 2010<sup>4</sup>), des initiatives identiques sont mises en place.

Notre démarche se base sur les éléments suivants :

### **1. A la (re)découverte du goût... de saison !**

Proposer une journée hebdomadaire sans viande ni poisson aux enfants fréquentant les réfectoires scolaires et lieux d'accueil parascolaires lausannois a pour objectif de leur faire découvrir qu'un repas sans viande ni poisson peut être

<sup>3</sup> BCC 2009-2010, T. II (N° 14/I), p. 456.

<sup>4</sup> [http://www.sfbos.org/ftp/uploadedfiles/bdsupvrs/bosagendas/materials/bag040610\\_100413.pdf](http://www.sfbos.org/ftp/uploadedfiles/bdsupvrs/bosagendas/materials/bag040610_100413.pdf)

savoureux et équilibré et que diversifier leur alimentation en la végétalisant est loin de signifier «manger quelque chose cuit à l'eau et insipide» ! Au contraire, l'alimentation végétarienne est riche, variée, surprenante: de plus, avec le label Fourchette Verte déjà instauré à Lausanne, insister sur la consommation de légumes, de céréales, de fruits, de légumineuses, etc. devient une évidence.

Une journée végétarienne ne doit pas faire passer au deuxième plan l'origine et la qualité des aliments servis dans les réfectoires scolaires les autres jours: *privilégier une alimentation principalement basée sur des produits de saison cultivés localement en pleine terre, idéalement en agriculture biologique, doit simplement être un réflexe de base.*

## 2. Les raisons sanitaires

Consommer de la viande en quantité limitée est une bonne source d'acides aminés et d'oligoéléments. Mais la viande contient aussi certains nutriments dont l'ingestion excessive s'avère nocive pour l'organisme et favorise les risques de maladies cardio-vasculaires (cholestérol et matières grasses), les diabètes (matières grasses), l'obésité et certains cancers. De plus, les animaux concentrent des pesticides et d'autres produits chimiques dans leur viande et leur lait, que l'homme ingurgite inévitablement.

Ainsi, une consommation trop importante de viande peut entraîner des risques pour la santé: alors qu'il est recommandé d'en consommer environ 36,5 kg par an<sup>5</sup>, chaque Suisse en mange en moyenne 53 kg par an<sup>6</sup>.

## 3. Les raisons environnementales

La consommation globale de viande a passé de 47 millions de tonnes en 1950 à 276 millions en 2006. Cette augmentation de production de viande a eu pour conséquence des pressions accrues sur les ressources et l'environnement.

En effet, chaque stade d'élaboration d'un plat de viande, notamment de viande importée participe à diverses pollutions: *émission de grandes quantités de CO<sub>2</sub>, pollution de l'eau et des sols, gaspillage d'eau, pluies acides:*

1. La fabrication des engrais nécessite beaucoup d'énergie.
2. La culture des denrées destinées à l'alimentation animale (soja<sup>7</sup> et maïs notamment) engendre des déforestations massives<sup>8</sup>, utilise des pesticides chimiques et des

<sup>5</sup><http://www.oivo-crioc.org/files/fr/4128fr.pdf>, p. 59.

<sup>6</sup>Cinquième rapport sur la nutrition en Suisse OFSP, 2005, in [http://www.sge-ssn.ch/fileadmin/pdf/100-ernaehrungsthemen/10-gesundes\\_essen\\_trinken/Les\\_etages\\_de\\_la\\_pyramide\\_alimentaire\\_-\\_viande\\_poisson\\_oeufs.pdf](http://www.sge-ssn.ch/fileadmin/pdf/100-ernaehrungsthemen/10-gesundes_essen_trinken/Les_etages_de_la_pyramide_alimentaire_-_viande_poisson_oeufs.pdf)  
Recommandations en matière de consommation de viande: [http://www.schtifti.ch/assets/files/pdf/Factsheet\\_Ernaehrung\\_f.pdf](http://www.schtifti.ch/assets/files/pdf/Factsheet_Ernaehrung_f.pdf), [http://www.sgessn.ch/fileadmin/pdf/400-fuer\\_schulen/20-newsletter/2007/Newsletter\\_pour\\_les\\_ecoles\\_08\\_07.pdf](http://www.sgessn.ch/fileadmin/pdf/400-fuer_schulen/20-newsletter/2007/Newsletter_pour_les_ecoles_08_07.pdf), p. 2, N° 5, août 2007 et <http://www.schweizerfleisch.ch/medium.php?id=254888>, p. 4.

<sup>7</sup><http://www.wwf.ch/fr/lewwf/notremission/forets/durable/soja/>

<sup>8</sup>FAO, Livestock's Long Shadow, 2006: <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2006/1000448/index.html>

machines agricoles, implique l'irrigation forcée des terres et le transport des denrées, réduit massivement les récoltes de céréales pour l'alimentation humaine:

Alimentation mondiale

Diminution de la surface arable disponible par habitant<sup>9</sup>

(Voir illustration sur le document original du postulat.)

En outre, d'énormes quantités d'eau sont nécessaires à l'élevage des animaux:

Besoin en eau des aliments

(Voir illustration sur le document original du postulat.)

3. L'élevage des ruminants occupe de très nombreuses surfaces de terre<sup>10</sup> (pour produire 1 kg de viande, il serait possible dans un même laps de temps et pour une même surface de cultiver 200 kg de tomates et 160 kg de pommes de terre) et pollue le sol par les déchets des animaux, les antibiotiques et les hormones utilisés pour accélérer leur développement, les produits chimiques des tanneries, etc.
4. Les bêtes elles-mêmes contribuent à la production de CO<sub>2</sub>, non seulement par le méthane qu'elles émettent naturellement, mais encore par leur lisier et leur fumier: ces déjections animales créent des «lagons d'oxydation» polluant les nappes phréatiques et rejetant du protoxyde d'azote (gaz ayant un impact sur le climat 298 fois plus élevé que celui du CO<sub>2</sub><sup>11</sup>). La commission européenne indique que «*Les pratiques agricoles contribuent essentiellement aux émissions de NH<sub>3</sub> (ammoniac), dont elles sont responsables à 95%. En Europe, la volatilisation des déjections animales constitue la principale source agricole d'émission d'ammoniac (plus de 80%)*». L'ammoniac est, entre autres substances, responsable de l'effet de serre, de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de la dégradation de la qualité de l'air, etc.<sup>12</sup>
5. Le transport des animaux jusqu'à l'abattoir, l'abattage, puis l'emballage de la viande, le stockage, etc. émettent du CO<sub>2</sub> et nécessitent une grande quantité de pétrole.
6. Le recyclage des déchets d'emballages émet encore du méthane et du CO<sub>2</sub>.

Concernant le poisson, de plus en plus d'espèces marines sont menacées et/ou disparaissent en raison de la pêche intensive: selon l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 144 millions de tonnes de poissons ont été pêchés en 2006<sup>13</sup>, auxquels il faudrait

<sup>9</sup>Forum suisse souveraineté alimentaire, conférence de Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, 3 novembre 2009.

<sup>10</sup>FAO, Livestock's Long Shadow, 2006: <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2006/1000448/index.html>

<sup>11</sup>IPCC, 2007: <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-chapter2.pdf>, p. 212.

<sup>12</sup>Commission Européenne, Agriculture et environnement: Agriculture et acidification, [http://ec.europa.eu/agriculture/envir/report/fr/acid\\_fr/report.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/envir/report/fr/acid_fr/report.htm)

<sup>13</sup><ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0250e/i0250e01.pdf>, p. 3.

ajouter 40% d'animaux pêchés par erreur selon le WWF<sup>14</sup>. Pascal Lamy lui-même, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dénonce tout particulièrement la surpêche, qui menace d'extinction plusieurs espèces de poissons<sup>15</sup>. Les récentes polémiques sur le thon rouge, menacé de disparition, sont révélatrices des problèmes engendrés par la surconsommation de poisson.

#### 4. Les raisons éthiques : impacts sociaux dans les pays du Sud et non-respect des animaux

Indépendamment des impacts environnementaux, la production industrielle de viande a des *impacts sociaux dans les pays du Sud*. La production d'aliments pour animaux occupe une énorme partie des terres agricoles : il faut en moyenne 9 kilos de céréales pour produire 1 kg de viande, alors que près d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans les pays producteurs. La Suisse importe en moyenne 250'000 tonnes de soja par année<sup>16</sup> alors qu'environ 50 millions de Brésiliens sont extrêmement sous-alimentés<sup>17</sup>. Dans les pays du Sud, ces cultures industrielles sont donc en concurrence directe avec les cultures vivrières : les fermiers locaux se retrouvent privés de terre, de revenus et de moyens de subsistance et vont rejoindre la population des plus démunis.

Alimentation mondiale  
Utilisation animale des céréales<sup>18</sup>

(Voir illustration sur le document original du postulat.)

De plus, les nappes phréatiques polluées par les déchets des animaux et leur lisier créent des maladies chroniques dans la population locale.

Enfin, la production de viande nécessite l'exploitation brutale d'êtres vivants, les animaux. Chaque année, des milliards d'animaux terrestres et marins sont tués pour leur chair. La plupart des élevages dans le monde ne respectent tout simplement pas les besoins élémentaires des animaux : confinement dans des espaces insuffisants, nourriture industrielle et hormones de croissance injectées en vue d'un engraissement rapide, longs transports éprouvants, parfois d'un continent à l'autre, de l'élevage à l'abattage. Cette maltraitance des animaux n'est éthiquement pas justifiable.

Pour notre Ville, ce postulat s'inscrit parfaitement dans le 4<sup>e</sup> volet de notre Agenda 21 « Education et formation », qui stipule notamment : «...l'éducation apparaît comme un outil indispensable pour créer chez le futur citoyen la conscience des différents enjeux sociaux, écologiques et

<sup>14</sup> <http://societe.fluctuat.net/blog/37207-40-de-la-peche-serait-gaspillee-selon-le-wwf.html>

<sup>15</sup> [http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/oceanographie-1/d/journee-mondiale-des-oceans-un-bien-sombre-tableau\\_19543](http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/oceanographie-1/d/journee-mondiale-des-oceans-un-bien-sombre-tableau_19543)

<sup>16</sup> <http://www.wwf.ch/fr>

<sup>17</sup> Magenhofer Erwin et Hannas Max (2007), *Le marché de la faim*, éd. Actes Sud.

<sup>18</sup> Forum suisse souveraineté alimentaire, conférence de Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, 3 novembre 2009.

économiques de son temps. Afin d'impliquer l'individu au maximum, et de contribuer ainsi au succès d'une politique en faveur du développement durable, il est essentiel que la démarche éducative se développe dans le sens d'une sensibilisation à cette notion, tant du point de vue des connaissances transmises que du point de vue d'un apprentissage à une participation active à la mise en œuvre de cette politique.»<sup>19</sup>

Pour résumer, les bénéfices de cette démarche sont divers :

- ⊙ Bénéfice *pour l'environnement*, comme évoqué ci-dessus.
- ⊙ Bénéfice *économique*, puisque légumes et céréales coûtent moins cher que la viande : cette économie pouvant servir à offrir davantage de produits de proximité et de bonne qualité.
- ⊙ Bénéfice *social*, par le soutien aux producteurs de proximité, par le plaisir de (re)découvrir d'autres saveurs pour les enfants tout en améliorant leur santé, par un plus grand respect des animaux et par une petite mais symbolique contribution à la diminution de la famine dans le monde.

L'Observatoire bruxellois de la consommation durable, dans son rapport « Consommation de viande : un lourd tribut environnemental »<sup>20</sup>, conclut en 2007 par les termes suivants : « Santé, qualité de l'environnement et souveraineté alimentaire des populations du Sud sont autant de raisons qui invitent à réduire notre consommation de viande. [...] Réduire sa consommation de viande ou adopter un régime végétarien équilibré contribue à une meilleure santé, un environnement mieux préservé et un accès plus équitable pour tous aux ressources alimentaires. »

Nous ne saurions dire mieux et demandons à ce que notre postulat soit transmis directement à la Municipalité.

**Le président** : – J'ouvre la discussion préalable sur cette initiative.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts)** : – Je compléterai en effet mon postulat. Comme vous avez pu le lire, celui-ci demande que dans les réfectoires scolaires lausannois, un repas par semaine soit composé exclusivement de légumes, légumineuses, œufs, fruits, féculents, fromages, sans viande ni poisson. Une fois par semaine, dans le cadre scolaire, cela veut dire un repas sur vingt-et-un. Proposer que notre collectivité publique entreprenne cette démarche ne tombe pas du ciel. En effet, de nombreuses Villes de par le monde ont déjà instauré une telle disposition. Les motivations sont diverses, mais complémentaires.

<sup>19</sup> Préavis N° 2003/37 du 31 juillet 2003, p. 4.

<sup>20</sup> <http://www.oivo-crioc.org/files/fr/4128fr.pdf>, p. 60.

L'intérêt principal de ce postulat réside dans son aspect pédagogique et éducatif, qui permet de mettre pratiquement en application des grands principes environnementaux, souvent perçus comme contraignants ou difficilement réalisables. Là, on peut faire du bien à la planète en faisant du bien aux enfants, et inversement. Sans taxe, sans dépense supplémentaire. Car il n'est pas question dans ce postulat d'imposer un lundi ou un mardi ou un mercredi sans viande ni poisson. L'idée est qu'une journée par semaine le soit. Libre ensuite aux services concernés d'appliquer ce principe comme bon leur semble.

Et pourquoi ne pas rêver à des mesures d'accompagnement dans le domaine de la découverte du goût? Avec par exemple des animations autour du goût, des cours de jardinage, des sorties pour aller aider des paysans de la région à semer ou à récolter des fruits et des légumes? Les possibilités sont multiples.

Il y a l'aspect santé, également. De nombreuses études ont en effet démontré qu'une surconsommation de viande augmente les risques de certains cancers et d'obésité. Les professionnels de la santé sont généralement d'accord pour dire qu'il est très important de diversifier l'apport et la nature des protéines.

Il y a enfin l'aspect environnemental. Nous sommes en effet contraints d'importer de la viande et des fourrages pour satisfaire les cinquante-trois kilos de viande que chaque Suisse mange en moyenne par semaine... Par un pardon! Heureusement! Par semaine, ce serait catastrophique, je vous l'accorde! C'est cette importation qui pose problème. Car l'élevage du bétail de manière industrielle à l'autre bout de la planète, pour satisfaire notre confort de surconsommation de viande, engendre de grands déséquilibres sociaux et écologiques dans les pays producteurs. Je vous épargne les chiffres et l'argumentaire, vu qu'ils figurent dans le texte du postulat, mais le constat est clair: consommer des aliments produits et cultivés localement doit être favorisé à tout prix. Non seulement parce que notre pays a des normes, des protections environnementales, bien plus respectueuses de l'environnement et des animaux qu'au-delà de nos frontières, mais également parce que le bilan énergétique global est infiniment plus positif. Chiffres à l'appui, un repas par semaine sans viande ni poisson dans nos réfectoires scolaires ne met aucunement en danger notre production suisse.

Bref, ce postulat n'interdit rien et ne prive les enfants de rien. Il demande qu'à l'instar de ce que font déjà les écoles en établissant des horaires et des règles de vie, ou en instaurant le label Fourchette verte, par exemple, notre collectivité publique prenne une mesure éducative simple, économe et responsable en termes de santé et d'environnement. Car sensibiliser les enfants à leurs choix alimentaires, les accompagner dans la découverte des goûts régionaux, leur montrer que se nourrir peut être quelque chose de ludique, diversifier les apports en protéines dont ils ont besoin pour bien grandir et protéger l'environnement dans lequel ils

seront amenés à vivre relève à notre sens de la responsabilité des pouvoirs publics que nous sommes.

Si au niveau privé le choix individuel reste bien entendu inaliénable, au niveau public, toutefois, nous nous devons d'appliquer tout simplement le principe: gouverner, c'est prévoir.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Ce postulat, à quelques virgules près, est déposé conjointement au Conseil communal et au Grand Conseil. Il tombe, hasard du calendrier, assez opportunément, puisque nous avons commencé l'examen de la Loi sur l'agriculture. Le moins qu'on puisse dire du postulat de notre collègue Isabelle Mayor et consort, c'est qu'il y a à boire et à manger. Il n'est pas totalement indigeste, d'ailleurs. Il y a un *tutti frutti* de considérations qui relèvent du bon sens et d'excès verbaux ou scripturaires qui en relèvent moins. Pour essayer de faire un premier tri dans tout ce qui nous est dit et proposé, je souhaite qu'on passe préalablement par une commission afin de préciser un peu mieux ce que nous allons demander à notre Municipalité.

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE):** – Chère Collègue, votre postulat est si intéressant que, comme mon collègue, je souhaite apprendre, dans une commission, comment on peut faire du bien à la planète.

**Le président:** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Formellement, une demande de renvoi à une commission est posée. Est-ce que cinq personnes l'appuient? C'est le cas. Cet objet sera renvoyé à une commission. Il est pour l'instant clos. Merci.

**Le président:** – Nous passons à la suite, INI53, j'appelle M. François Huguenet à cette tribune.

**Postulat de M. François Huguenet: «N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre»<sup>21</sup>**

*Développement polycopié*

Grâce à un investissement conséquent et nécessaire, la Ville de Lausanne va donner une deuxième jeunesse bienvenue à la piscine de Bellerive, aussi bien sur le plan technique et du confort, que sur celui des animations. Un point noir important subsiste cependant à Bellerive: le restaurant de la piscine.

En l'occurrence, les principaux désavantages du restaurant actuel ont déjà été maintes fois exposés et peuvent se résumer ainsi:

<sup>21</sup> BCC 2009-2010, T. II (N° 14/I), p. 456.

- Un problème d'accessibilité. Situé au 2<sup>e</sup> étage, sur le toit des vestiaires, donc un étage au-dessus des caisses et deux au-dessus du sol, il est *de facto* quasi interdit aux familles avec poussettes et aux personnes à mobilité réduite.
- Un problème d'emplacement. Situé très en retrait du bord du lac (200 mètres) où aiment se prélasser les usagers de Bellerive, il n'est en fait pas assez attractif pour les baigneurs. Peu de personnes, en particulier les familles avec enfants, apprécient de devoir parcourir jusqu'à 700 mètres (distance «aller-retour» depuis l'extrême ouest de la piscine) et gravir deux étages pour aller y consommer juste une boisson ou de la petite restauration. Ses principaux concurrents sont ainsi le pique-nique et le kiosque situé au bord du lac, au pied de la tour de surveillance des gardiens.
- Un problème «historique». Le restaurant de Bellerive n'est ouvert aux usagers que pendant la saison d'ouverture de la piscine, car le bâtiment a été conçu pour une exploitation estivale uniquement (pas de chauffage, d'isolation, etc.). Cela coûterait une fortune de le rendre exploitable de septembre à mai, d'autant plus qu'il s'agit d'un bâtiment protégé, donc coûteux à transformer. La seule chose que le bâtiment de la Rotonde peut donc faire en l'état, c'est accueillir une activité estivale.

Ces constats étant posés, il faut se rendre à l'évidence que le restaurant de Bellerive n'a pas d'avenir dans la fameuse rotonde protégée, car délaissé par ceux à qui il est pourtant destiné. A cet endroit, il ne sera jamais le restaurant de charme que certains souhaiteraient. Toute solution partielle (ascenseur, ouverture au public externe) ne ferait que retarder l'échéance. Par conséquent, je demande par ce postulat que la Ville étudie aussi le remplacement du restaurant actuel par une nouvelle infrastructure/offre de restauration devant correspondre autant que faire se peut aux critères suivants :

- Restaurant orienté prioritairement sur les besoins des usagers de la piscine de Bellerive. L'ouverture à un public externe en saison peut rester une éventualité, mais ne doit pas constituer une contrainte disproportionnée, du point de vue des coûts notamment.
- Restaurant exclusivement extérieur (terrasse) destiné à une utilisation estivale et diurne. Outre les installations techniques nécessaires à la cuisine, aménagements légers privilégiés (buvette) respectant la vue offerte sur le lac et les Alpes.
- Restaurant de plain-pied, accès aisé pour personnes à mobilité réduite et familles.
- Offre de restauration simple et saine, orientée familles.
- Plus grande proximité qu'aujourd'hui avec le rivage et les zones «naturellement» occupées par le public.

**Le président :** – J'ouvre la discussion préalable.

*Discussion préalable*

**M. François Huguenet (Les Verts) :** – En guise d'introduction, je me contenterai de rappeler qu'il y a un mois déjà, nous avons parlé de Bellerive et, par la bande, un petit peu du restaurant<sup>22</sup>. Un postulat de M. Gaudard demandait qu'on renforce la capacité du restaurant, qui se situe au deuxième étage, pour pouvoir l'exploiter toute l'année. La Municipalité a proposé de refuser ce postulat. Votre Conseil, en fin de compte, a décidé de refuser la réponse de la Municipalité. Par conséquent, ce postulat est encore d'actualité.

Ce que je vous propose, par le biais de mon initiative, c'est d'étudier une autre variante, qui n'est pas d'exploiter ce restaurant de la piscine de Bellerive toute l'année, au contraire, mais de le faire redescendre de plain-pied, parce que c'est plus pratique pour beaucoup de monde. J'ai déjà passablement exploré le terrain. Deux autres variantes pourraient probablement s'imposer de plain-pied. Elles sont du moins possibles techniquement. Je n'entre pas dans les détails maintenant, mais il y en a deux, que je propose d'étudier aussi. Je ne sais pas si cela nécessite un débat en commission. C'est une alternative à laquelle, personnellement, je crois.

**M. Guy Gaudard (LE) :** – Afin de ne surcharger ni le Conseil communal ni la Municipalité, il est judicieux d'envoyer l'initiative de M. Huguenet directement en Municipalité.

**Le président :** – La discussion préalable se poursuit. Elle est close. Cet objet sera directement renvoyé à la Municipalité.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. François Huguenet : «N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI54, postulat de M. Benoît Biéler, que j'appelle à cette tribune.

<sup>22</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 15/I), pp. 913-914.

**Postulat de M. Benoît Biéler et consorts :**  
**« Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos »<sup>23</sup>**

*Développement polycopié*

La commission N° 5 chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2009/65 « Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat », réunie le 10 mars 2010, constatant que le rapport-préavis n'apportait pas de réponse à court terme à la suroccupation avérée des bassins des piscines lausannoises, demande à la Municipalité d'étendre les heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos en étudiant les variantes suivantes :

- ouverture à 7 h au lieu de 8 h 30 deux jours par semaine ;
- ouverture à 7 h au lieu de 8 h 30 les jours ouvrables ;
- ouverture le dimanche jusqu'à 19 h au lieu de 16 h 30.

**Le président :** – J'ouvre la discussion préalable.

*Discussion préalable*

**M. Benoît Biéler (Les Verts) :** – Ce postulat pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos a été discuté dans la séance de la commission qui traitait du rapport-préavis 2009/65, « Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de Marc-Olivier Buffat »<sup>24</sup>. Il découle très directement des travaux menés durant cette séance, puisque la commission a accepté à l'unanimité le principe du dépôt de ce postulat et les mesures qui y sont proposées.

Par ailleurs, il s'agit de trouver une solution à très court terme à un problème avéré de suroccupation des bassins des piscines lausannoises. Et donc, pour toutes ces raisons, je souhaite que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

**Le président :** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Cet objet sera donc renvoyé directement à la Municipalité. Il est momentanément clos.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. Benoît Biéler : pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

<sup>23</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 15/I), p. 531.

<sup>24</sup>Débat en plenum à venir.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour : INI55, postulat de M. Alain Hubler, « Et si on rétablissait la clause du besoin ? » J'appelle M. Hubler à cette tribune pour la discussion préalable.

**Postulat de M. Alain Hubler :**  
**« Et si on rétablissait la clause du besoin ? »<sup>25</sup>**

*Développement polycopié*

Le Conseil communal de Lausanne traite de plus en plus souvent d'interpellations, de postulats ou de motions ayant trait aux violences urbaines.

Dans ce cadre, certains proposent des solutions à l'emporte-pièce. Avec de grands effets de manche, chacun y va de sa petite solution populiste. Mais personne n'ose aborder l'une des raisons à l'origine des « westerns nocturnes ».

Depuis 1995, année de la suppression de la clause du besoin, le nombre de discothèques a purement et simplement doublé à Lausanne. Le quartier du Flon est devenu une des attractions de la vie nocturne romande et sa réputation dépasse nos frontières. L'ancien syndic Jean-Jacques Schilt n'avait-il pas dit, non sans fierté, que « le Flon est connu jusqu'à New York ».

Du coup, Lausanne attire dans ses rues jusqu'à 40'000 visiteurs chaque fin de semaine. Des visiteurs qui vont s'engouffrer dans les différents bars et discothèques pour y boire autre chose que de la tisane et, peut-être, profiter de ces nuits « d'éclate » pour absorber quelques alcaloïdes ou autres substances toxiques. En supprimant la clause du besoin – qui permettait de limiter le nombre d'établissements publics – de sa Loi sur les auberges et les débits de boissons, le Canton de Vaud a permis l'explosion de ces derniers au point que c'en est devenu une industrie : les petits bistrotts dans lesquels tout le monde se connaît et, du coup, se maîtrise socialement ont été noyés dans une marée de discothèques et de clubs où l'anonymat, l'alcool et la poudre blanche incitent au laisser-aller et, parfois, au pire. Ce n'est un secret pour personne, l'alcool, la drogue ou le mélange des deux rend rarement plus intelligent. Et ce ne sont pas les quelques armoires à glace qui sécurisent l'intérieur et les abords immédiats de ces supermarchés de la nuit qui endigueront les débordements de ceux qui ont forcé sur les psychotropes de tout type.

Lausanne avait pour ambition de devenir un supermarché à ciel ouvert de nuit comme de jour. C'est réussi ! La consommation bat son plein et les acteurs de la vie nocturne sont tout fiers d'annoncer qu'ils pèsent 2500 emplois et qu'ils distillent une masse salariale de 20 millions. On en déduira que le statut de capitale de la nuit et le profit occasionnent quelques dommages collatéraux et que le nombre de

<sup>25</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 15/I), p. 531.

discothèques et de dancings ayant doublé, il n'est pas étonnant que ces dommages en aient fait de même.

Fort de ce constat, ce postulat demande que la Municipalité étudie, en collaboration avec les Autorités cantonales, l'opportunité de réintroduire une forme clause du besoin en Ville de Lausanne.

#### *Discussion préalable*

**M. Alain Hubler (AGT):** – Depuis 1995, lorsque la fameuse clause du besoin, une vieillerie qui limitait le nombre d'établissements publics en ville de Lausanne, a été supprimée, on a constaté le doublement du nombre de discothèques dans la ville. On a constaté, comme le disait M. Schilt, syndic à l'époque, que « *Lausanne est devenue la capitale de la nuit, connue jusqu'à New York* ». On constate – si, si, il l'a dit, Monsieur le syndic. Votre prédécesseur l'a dit devant ce Conseil – que 40'000 visiteurs nocturnes viennent chaque week-end à Lausanne, on constate donc que Lausanne est devenue un supermarché de la nuit. C'est une grande réussite: Fr. 20 millions de chiffre d'affaires, 2500 emplois. Mais quand une industrie se développe, des dommages collatéraux y sont parfois associés. Quand vous implantez des usines de produits chimiques dans une région, il faut peut-être penser à enfouir les déchets ailleurs que dans des décharges comme celle de Bonfol. A Lausanne, il y a quelques problèmes, quelques dommages collatéraux.

C'est pourquoi ce postulat demande que la Municipalité étudie, en collaboration avec le Canton, la réintroduction partielle d'une forme de clause du besoin. Elle toucherait essentiellement les discothèques. Notez, entre parenthèses, que pour les restaurants, c'est un autre problème, de nature différente. On voit à l'heure actuelle beaucoup de gens se lancer dans la restauration en prenant leur deuxième pilier, et qui ensuite n'ont plus que leurs yeux pour pleurer.

Mais le postulat que je dépose vise essentiellement les discothèques, afin de maîtriser ces fameux dommages collatéraux, dont ce Conseil se fait souvent l'écho après avoir lu de multiples articles de journaux qui ont toujours le don d'enflammer nos rangs.

Je demande moi-même que mon postulat soit renvoyé à une commission avant que quelqu'un d'autre le fasse, parce que je sais que des personnes présentes dans cette salle sont aussi intéressées par le sujet.

**M. Jacques Pernet (LE):** – La Suisse a connu la clause du besoin, elle a connu les cartels en tous sens, elle a connu la religion unique, la religion d'Etat; la Suisse a connu le quasi-monopouvoir, avec sept conseillers fédéraux radicaux. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai... C'était il y a presque cent ans. Et le postulant, membre d'un éminent parti progressiste, voudrait y revenir, comme au bon vieux temps. A croire que le capitaine d'A Gauche Toute! a modifié son ordre aux hommes des machines: « En arrière toute! »

Mais, Monsieur Hubler, la clause du besoin, c'est une forme pure et dure de protectionnisme. Le restaurateur que je suis devrait applaudir des deux mains: moins de concurrence, reprise du bon vieux fonds de commerce qui permettait à tout restaurateur de vendre, encore jeune, sa part de la clause du besoin et de couler une vieillesse heureuse. A l'abri du besoin.

Mais l'homme politique responsable que je suis dit non. Ou alors on fait marche arrière dans tous les domaines, dans l'enseignement, que vous connaissez bien, dans les droits sociaux et politiques. Notre profession a dû se restructurer et les professionnels dynamiques ont très bien su le faire à la grande joie des finances de notre Commune, qui encaisse des sommes considérables par le biais de l'impôt. Ce sont surtout des emplois importants que Lausanne, ville d'accueil, de jeunesse et de divertissement, a su générer au cours des deux décennies passées. Et vous voudriez supprimer ces emplois?

Mais le but recherché par ce postulat est dangereux à un autre titre. Soyons heureux que nos enfants, nos adolescents, puissent faire la fête à Lausanne plutôt qu'à Genève, à Zurich ou à Paris. Parce qu'un ado, vous ne pouvez pas le cantonner dans les frontières d'une commune. Lorsque j'étais aux études à Lausanne, c'était une ville terne. On partait pour Genève, Montreux, voire Zurich par la route, entassés à quatre ou à cinq, peut-être même à six, dans une voiture. Certains allaient jusqu'à Paris. Le nombre d'accidents survenus à l'aube était important. Aujourd'hui, on ne déplore quasi plus de morts sur nos routes au petit matin. La fête se fait ici. Il est vrai que Lausanne comptait à l'époque moins d'incivilités. Mais, personnellement, je préfère une bagarre, même si c'est une bagarre de trop, à des jeunes qui s'estropient ou se tuent sur les routes le week-end.

D'autre part, ce postulat concerne une loi cantonale, donc la Municipalité, en principe, n'est pas à même de le traiter. Je demande bien entendu qu'il soit renvoyé à une commission.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Le but de ce débat n'est pas une discussion sur le fond, mais simplement de savoir si le Conseil souhaite renvoyer à une commission ou à un traitement par la Municipalité.

C'est une problématique qui intéresse notre groupe. Nous souhaitons donc que ce dossier soit traité en commission.

**M. Gilles Meystre (LE):** – Comme mon préopinant, j'estime que ce n'est pas le lieu de faire le débat, puisque ce sera à une commission, que j'allais demander, d'en débattre. Je remercie M. Hubler d'avoir anticipé.

Je trouve seulement amusant que M. Hubler estime qu'il faut entraver les règles du marché et venir avec des cautèles et des contraintes communales, alors même que sur un autre dossier, le municipal d'un même parti a dit, à propos

de la mendicité, que seules les règles du marché pouvaient régler le problème, étant donné qu'il y avait un certain nombre de mendiants à Lausanne, d'autres à Genève, et que c'est le marché qui peut réguler. Il faudra peut-être vous entendre entre vous avant la séance de commission. Mais quoi qu'il en soit, je me réjouis déjà des débats.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Au nom du groupe A Gauche Toute! – POP – Solidarités, j'aimerais protester contre le fait que le président n'intervient pas pour rappeler qu'il ne s'agit que d'une discussion préalable. Je rappelle qu'il y a quinze jours, dans un même cadre, à propos de la mendicité, le président n'avait pas hésité à interrompre un représentant du groupe A Gauche Toute! qui entendait prendre position sur une motion lors d'une discussion préalable. Il y a donc deux poids, deux mesures. Je n'interviendrai pas sur le fond du postulat, le postulant ayant demandé lui-même que son initiative soit renvoyée en commission. J'aimerais qu'il y ait un traitement égal de l'ensemble des groupes lors des discussions préalables sur des initiatives. Je suis très étonné de la façon dont le débat se déroule ce soir.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.):** – Je ne veux pas prolonger spécialement le débat. Je relève seulement que M. Pernet se réjouit des rentrées fiscales liées à la vie nocturne. Je lui rappelle que ces rentrées fiscales découlent de l'impôt sur les divertissements, dont les deux tiers sont payés par des non-Lausannois. Cet impôt qu'il conteste et qu'il veut supprimer, faisant perdre ainsi Fr. 6 millions aux Lausannois.

*(Rires. Rumeurs.)*

**Le président:** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Une demande formelle de renvoi en commission a été faite. Est-ce que cinq membres l'acceptent? C'est le cas. L'initiative sera donc renvoyée à une commission. Ce point est momentanément clos.

**Le président:** – Je passe à la suite de notre ordre du jour, INI56, j'appelle à cette tribune M. Pierre-Antoine Hildbrand.

**Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts:**  
« Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois »<sup>26</sup>

*Développement photocopié*

Les discussions sur la dette de la Ville sont peu gratifiantes. Le mot même ne rend pas entièrement compte de la complexité de la comptabilité publique et des engagements de la collectivité. Le fait que Lausanne joue un rôle très

important dans le domaine électrique doit également être pris en considération en préambule à toute réflexion.

La situation internationale démontre pourtant l'importance de l'endettement public et son impact potentiel sur les politiques et la vie quotidienne des citoyens et des habitants.

L'évolution du plafond d'endettement voté en début de législature ne semble pas être un outil suffisant et adapté à une réflexion complète et durable à laquelle le Conseil communal devrait être associé.

Dans un espoir qu'une approche non partisane permettra d'aborder sereinement ce débat, les soussignés demandent à la Municipalité de Lausanne de bien vouloir présenter au Conseil communal une étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement, adaptés à la situation particulière de la Ville de Lausanne, par exemple par la fixation de taux maximaux relatifs d'endettement et/ou de service de la dette, le niveau d'autofinancement ou l'introduction de majorités qualifiées au Conseil communal.

**Le président:** – Vous avez la parole, Monsieur Hildbrand, pour une brève discussion préalable.

*Discussion préalable*

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE):** – Je serai bref, le temps c'est de l'argent. L'ordre du jour fait passer l'initiative 56 avant le rapport 2009/97. Ils ont les deux le même sujet, l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois. J'espère que la voie du postulat permettra un meilleur succès que l'affrontement gauche-droite en commission. Je vous remercie, si vous acceptez de transmettre directement ce postulat à la Municipalité, bien que je me fasse peu d'illusions.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – Je déçois tout de suite les illusions de M. Hildbrand, qui caresse l'espoir qu'une approche non partisane permettra d'aborder sereinement ce débat. Dans la certitude du contraire, je souhaite le renvoi en commission.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.):** – Tout est dit.

**M. David Payot (AGT):** – J'abonde dans la position de mes préopinants.

**Le président:** – Une proposition de renvoi en commission est faite formellement. Est-ce que cinq conseillers l'appuient? C'est le cas. Le postulat sera donc renvoyé à une commission. Cet objet est ainsi momentanément clos.

**Le président:** – Je passe à la suite de notre ordre du jour, INI57, motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts.

<sup>26</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 15/I), p. 531.

**Motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consort :**  
**« Places d'apprentissage : atteindre les 5 % »<sup>27</sup>**

*Développement polycopié*

La crise économique a depuis plusieurs mois causé une importante hausse du chômage, touchant tout particulièrement les jeunes. Le taux de chômage de cette catégorie de la population s'établit ainsi depuis plus d'une année à un point plus haut que le taux global.

Alors que le chômage touche 8,2%<sup>28</sup> de la population à Lausanne, le nombre de demandeurs d'emplois âgés de moins de 20 ans a, en mars 2010, augmenté de plus de 40 % par rapport au même mois de l'année précédente (20 % pour les 20-29 ans)<sup>29</sup>.

Par ailleurs, et malgré les mesures conjoncturelles décidées aux niveaux fédéral et cantonal, on peut s'attendre, au vu du baromètre des places d'apprentissage 2009<sup>30</sup>, à un manque en matière d'offre de formation professionnelle. En effet, les statistiques du SECO nous apprennent que c'est le nombre de chômeurs en quête d'un premier emploi (et donc par exemple d'un apprentissage) dont la croissance est la plus dramatique<sup>31</sup>.

Il est donc nécessaire de maintenir les efforts à tous les niveaux en faveur d'une offre large de formation professionnelle. Les perspectives démographiques émises par le SCRIS ne prédisent en effet pas de baisse des effectifs de jeunes en fin de scolarité obligatoire, mais au contraire leur maintien et leur hausse à long terme.

Pour le Parti socialiste, une implication forte des collectivités publiques est en conséquence évidemment nécessaire.

La Ville de Lausanne, en tant qu'employeur, peut et doit continuer à promouvoir et à favoriser la formation professionnelle. Très active dans ce domaine ces dernières années, elle dispose encore d'une certaine marge de manœuvre vers le haut. En effet, d'une part, le taux des places d'apprentissage dans le total des emplois se situe à 4,9 % dans le canton de Vaud et à 5,7 % au niveau fédéral<sup>32</sup>. Par ailleurs, pour l'ensemble des Administrations publiques, ce ratio est de 4,1 %<sup>33</sup> pour l'ensemble de la Suisse. Enfin, à titre comparatif, la part des places d'apprentissage et de stage dans le total des emplois de la Ville de Berne s'élevait à 10 % en 2008<sup>34</sup>.

<sup>27</sup> BCC 2009-2010, T. II (N° 15/I), p. 531.

<sup>28</sup> <http://www.scris.vd.ch/main.asp?DomId=96>

<sup>29</sup> <http://www.scris.vd.ch/main.asp?DomId=96>

<sup>30</sup> <http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00103/00321/index.html?lang=fr>

<sup>31</sup> <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00387/index.html?lang=fr>

<sup>32</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/04/ind4.indicator.40402.404.html>

<sup>33</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/04/ind4.indicator.40402.404.html?open=402,403#403>

<sup>34</sup> [http://www.bern.ch/leben\\_in\\_bern/stadt/information/publikationen/finanzplan/downloads\\_view](http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/information/publikationen/finanzplan/downloads_view)

Il nous paraît dès lors absolument indispensable de demander à l'Administration communale un effort semblable à celui que consent l'économie vaudoise et helvétique dans son ensemble et de se rapprocher de ce que fait une Administration publique comme celle de la Ville de Berne.

Cette motion demande donc à la Municipalité de présenter un plan d'action pour atteindre, voire dépasser, un taux de 5 % de places d'apprentissage dans le total de ses emplois dans les cinq années à venir. L'Administration communale compte aujourd'hui 4100 équivalents postes à plein temps et forme 155 apprentis dans 30 professions<sup>35</sup>. Concrètement, cela signifierait donc de créer 50 places d'apprentissage supplémentaires, soit de les augmenter de 32 % environ.

Nous demandons le renvoi de cette motion à la Municipalité.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.) :** – La crise économique a depuis plusieurs mois causé une importante hausse du chômage, touchant plus particulièrement les jeunes. Le taux de chômage de cette catégorie de la population s'établit ainsi depuis plus d'une année à un point plus haut que le taux global.

Par ailleurs, et malgré les mesures conjoncturelles décidées aux niveaux fédéral et cantonal, on peut s'attendre, au vu du baromètre des places d'apprentissage 2009, à un manque d'offres de formation professionnelle. En effet, les statistiques du Secrétariat à l'économie (SECO) nous apprennent que c'est le nombre de chômeurs en quête d'un premier emploi, donc par exemple d'un apprentissage, qui manifeste la croissance la plus dramatique. Il est donc nécessaire de maintenir les efforts à tous les niveaux en faveur d'une offre large de formation professionnelle, et, pour le Parti socialiste, une implication forte des collectivités publiques est nécessaire. La Ville de Lausanne, en tant qu'employeur, peut et doit continuer à promouvoir et à favoriser la formation professionnelle. Très active dans ce domaine ces dernières années, elle dispose encore d'une certaine marge de manœuvre vers le haut. En effet, le taux des places d'apprentissage dans le total des emplois se situe à 4,9 % dans le canton de Vaud et à 5,7 % au niveau fédéral. Par ailleurs, pour l'ensemble des Administrations publiques, ce ratio est de 4,1 % pour l'ensemble de la Suisse. Enfin, à titre comparatif, la part des places d'apprentissage et de stage dans le total des emplois de la Ville de Berne s'élevait à 10 % en 2008. Il nous paraît dès lors absolument indispensable de demander à l'Administration communale un effort semblable à celui que consent l'économie vaudoise et helvétique dans son ensemble et de se rapprocher de ce que fait une Administration publique comme celle de la Ville de Berne.

<sup>35</sup> Rapport de gestion, 2009.

Cette motion demande donc à la Municipalité de présenter un plan d'action pour atteindre, voire dépasser, un taux de 5% de places d'apprentissage sur la totalité de ses emplois dans les cinq années à venir. L'Administration communale compte aujourd'hui 4100 équivalents postes à plein temps et forme 155 apprentis dans 30 professions différentes. Concrètement, cela signifierait donc de créer 50 places d'apprentissage supplémentaires, soit les augmenter de 32% environ.

Comme je l'ai écrit dans mon texte, la cosignataire M<sup>me</sup> Peters et moi-même demandons le renvoi de cette initiative à la Municipalité.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Je propose le renvoi en commission de la proposition de motion de M<sup>me</sup> Ruiz. Je pense aussi que c'est une problématique importante. Comme le mentionnait il y a quelques années M. Rudolf Strahm, M. Prix, c'est effectivement parmi les jeunes qui ont suivi une formation duale que le taux de chômage est le plus faible. Donc cela vaut la peine d'appuyer cette démarche et il serait intéressant d'avoir un débat en commission.

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Je voulais aussi demander un renvoi en commission, c'est fait.

**M. Gilles Meystre (LE) :** – Je voulais demander à la motionnaire si les clandestins étaient compris dans le 5%...

*(Rumeurs.)*

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous sommes en présence d'une demande de renvoi en commission. Un peu de silence, s'il vous plaît ! Est-ce que cinq personnes acceptent le renvoi ? C'est le cas. Il sera fait ainsi, cet objet est temporairement clos.

**Le président :** Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI58, motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, «Densification urbaine, un tout». J'appelle M<sup>me</sup> Truan à cette tribune et j'ouvre une discussion préalable.

**Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan :**  
«Densification urbaine, un tout»<sup>36</sup>

*Développement polycopié*

1. En mars 2005, j'avais déposé une motion proposant la densification des zones construites existantes pour améliorer la rentabilité économique et sociale de l'occupation du sol et toujours à la fin de la précédente législa-

ture, lors de la légalisation du nouveau PGA, j'étais intervenue à plusieurs reprises, via des amendements, *pour que ce plan soit révisé dans le sens d'une nouvelle densification des zones urbaines de l'ordre contigu et non contigu.*

Les commissions respectives, puis le Conseil, n'ont pas voulu de ces propositions, le nouveau PGA aboutissant à une sorte de toilettage du Plan directeur.

2. Aujourd'hui, la densification urbaine, outil pour résoudre certains problèmes de la ville, a pourtant germé au sein de notre Conseil, selon les sensibilités propres à chaque groupe politique, qu'il soit de droite ou de gauche. Apparemment, le toilettage accepté en 2005 ne donne pas entière satisfaction !
3. L'idée donc de *résoudre les problèmes de logement, des places de travail et de l'animation du centre ville, etc., par la densification de la ville semblerait acquis et je m'en félicite.*
4. Le postulat qui nous occupe, mais aussi celui de la collègue de parti de son auteur, qui envisage de revoir les zones du Plan directeur, ou celui repris par mon collègue de parti M. Gillard et moi-même, pour densifier les zones le long des axes de transport, et les nombreux autres postulats/motions à venir (élections obligent !) allant dans ce sens, devraient nous inciter à les réunir plutôt qu'à les traiter individuellement, ceci afin d'étudier une seule démarche, avec l'objectif d'un seul *préavis, celui de la densification des zones urbaines.*
5. La motion Guidetti traite en partie ce problème, c'est pour cette raison que les commissaires de LE ont approuvé le principe du postulat, bien que certains points restent à éclaircir ou sujets à caution. Le groupe LE, plus réservé, a préféré s'opposer au postulat en général.
6. Mais, au fond, l'idée de base, celle de la densification urbaine, commune à nous tous, reste. Je propose dès lors aux différents groupes politiques de cet hémicycle de se coordonner, par voie municipale par exemple, car *en effet, il est plus judicieux de réunir toutes les propositions de densifications faites après l'acceptation du nouveau PGA, de sorte à ce que, plutôt que de les étudier une à une sans connaissance des implications de l'une sur l'autre, on les étudie dans un concept global, aboutissant sur une nouvelle révision du PGA communal.*
7. Car, je me permets de relever, *le problème de la densification urbaine est bien trop important pour le recaler dans une guerre de tranchées politiques.*

La présente intervention est donc transformée en *motion dont le but est l'actualisation ou la révision du PGA actuel, dans le cadre d'une densification de zones existantes dites urbaines, de celles qui dans cet hémicycle ont été proposées par l'un ou par l'autre d'entre nous, de celles préconisées par Métamorphose, et de celles encore à découvrir.*

<sup>36</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 15/I), p. 532.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE):** – J’ai déjà développé cette motion lors de la réponse au postulat Guidetti<sup>37</sup>. Mais si vous souhaitez que je reprenne le même contenu (... *exclamations, rires...*)... Il me semble que la motion est claire et je demande qu’elle soit envoyée directement à la Municipalité.

**M. Laurent Guidetti (Soc.):** – Comme il s’agit d’une motion, je pense qu’il est nécessaire d’en parler en commission.

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE):** – Monsieur Guidetti, votre demande d’envoyer cette motion en commission relève plus d’une manœuvre politique que d’une attitude civique. C’est bien dommage. En effet, cette motion (... *exclamations, rires...*) ne demande rien d’autre que de mettre en place une procédure qui permette de revoir quelque chose. Et je vois mal nommer toute une commission du Conseil communal seulement pour ce motif. Je signale par ailleurs à M. le conseiller communal que la décision de Lausann-Ensemble était aussi que cette motion soit traitée directement par la Municipalité. (*Rumeurs.*)

**Le président:** – La discussion préalable se poursuit. Elle n’est plus demandée, elle est close. Formellement, une demande de renvoi en commission a été formulée. Est-ce qu’elle est appuyée par cinq membres de ce Conseil? C’est le cas. Elle sera donc renvoyée à une commission. Cet objet est ainsi temporairement clos.

\_\_\_\_\_

**Le président:** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI59, j’appelle à cette tribune M. Jean-François Cachin, pour la discussion préalable de sa motion.

\_\_\_\_\_

**Motion de M. Jean-François Cachin et consorts:**  
**«Une allocation annuelle aux anciens sapeurs-pompier volontaires, oui, mais quel montant?»<sup>38</sup>**

*Développement polycopié*

Les sapeurs-pompier volontaires sont au bénéfice d’une allocation annuelle pour les services rendus sur la base de l’article 73 du Règlement du service de secours et d’incendie (RSSI) du 21 novembre 1995 et du chapitre VIII des statuts de la Société des sapeurs-pompier de la Commune de Lausanne, approuvé par la Municipalité le 12 décembre 1996. Cette société a été fondée le 24 octobre 1940.

<sup>37</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 15/I), pp. 555-556.

<sup>38</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 628.

Jusqu’en 2008, les sapeurs-pompier qui ont quitté le corps à 52 ans en comptant 25 ans de service au minimum touchaient une allocation annuelle pour les services rendus d’un montant variant entre Fr. 250.– et Fr. 350.–.

Le montant annuel de cette allocation était fixé par le comité de la Société des sapeurs-pompier de la Commune de Lausanne en fonction des intérêts générés par les placements de la fortune, par les héritages et dons, par le subside de la caisse communale et par le montant des amendes prononcées par la Commission de police (amendes pour absence aux exercices).

En décembre 2009, pour l’année en cours, les bénéficiaires de cette allocation n’ont touché qu’un montant de Fr. 75.–, et quelle ne fut pas leur déception!

Nous rappelons que la Municipalité, afin de remplir la tâche soutenue par les dispositions ci-dessus, soit le versement d’une pension une fois par année, actuellement de Fr. 300.– par sapeur-pompier y ayant droit selon les statuts des sapeurs-pompier, a versé les subventions suivantes:

- de 1977 à 1989 Fr. 15’000.– par année;
- pour 1990 Fr. 3000.–;
- de 1991 à 2010 Fr. 5000.– par année.

A ce jour, ce sont 154 personnes qui sont au bénéfice de cette allocation.

Par cette motion, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir étudier, dans un premier temps:

- l’augmentation, dans le cadre du budget de fonctionnement 2011 et des budgets futurs, de sa subvention, en fonction des rentrées des intérêts du capital placé de la caisse de retraite des sapeurs-pompier, afin de permettre le versement d’une allocation de Fr. 300.– au minimum.

Dans un deuxième temps, dans un esprit de transparence de la part de ladite société et de la révision du Règlement du service de secours et d’incendie (RSSI) du 21 novembre 1995 (selon motion Cavin pour une réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompier professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompier volontaires, déposée le 15.05.2007):

- d’étudier, en collaboration avec le comité de la Société des sapeurs-pompier de la Commune de Lausanne, la reprise par la Ville de Lausanne de la gestion de la caisse de la société, de la caisse de retraite et du fonds d’encouragement.

Nous demandons que cette motion soit transmise à une commission afin que nous puissions en débattre.

*Discussion préalable*

**M. Jean-François Cachin (LE):** – La Société des sapeurs-pompier de la Commune de Lausanne est une association

au sens des articles 60 ss. du Code civil suisse. La Société des sapeurs-pompiers de la Commune de Lausanne a pour but de créer et de maintenir un lien entre les différentes unités du Corps de sapeurs-pompiers, de centraliser l'administration de cette société, de sa caisse de retraite et des fonds d'encouragement. Ses statuts sont approuvés et adoptés par l'assemblée des représentants des unités du Corps de sapeurs-pompiers et par la Municipalité.

Par cette motion, étant donné la révision prochaine du Règlement communal sur le service de défense contre l'incendie, suite à l'adoption de la nouvelle loi du même nom, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'augmenter la subvention afin de pouvoir continuer à verser une allocation de Fr. 300.– aux sapeurs-pompiers volontaires ayant atteint vingt-cinq ans de service à 52 ans et la reprise éventuelle de la gestion des différentes caisses de cette société semi-privée. Afin de pouvoir donner toutes les explications utiles et débattre sur le bien-fondé de cette motion, je demande de la transmettre à une commission.

**Le président :** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est pas demandée, elle est close. Une demande formelle de renvoi en commission est faite, est-ce que cinq membres l'appuient? C'est le cas, elle sera donc renvoyée à une commission, cet objet est momentanément clos.

**Le président :** – Je passe à la suite de notre ordre du jour et je prends INI60; M<sup>me</sup> Graber est déjà là, je vous donne la parole pour la discussion préalable.

**Postulat de M<sup>me</sup> Nicole Graber : « Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne »<sup>39</sup>**

*Développement polycopié*

Lausanne est une ville très verte, c'est ce qui ressort de différentes comparaisons avec d'autres villes suisses ou européennes.

Néanmoins, en observant notre ville d'en haut, on constate une forte proportion de couleur grise qui n'est pas uniquement due aux voies de communication. En effet, au fur et à mesure que la ville s'est densifiée et étendue, des surfaces de toitures plates sont apparues. Toutes celles-ci représentent un potentiel de surfaces qui pourraient être végétalisées.

Des années durant, les toitures végétalisées ont pourtant eu mauvaise cote : on évoquait, parfois à juste titre, des problèmes d'étanchéité ou d'entretien plus important que sur des toitures recouvertes de graviers. Depuis lors, les techniques de construction ont évolué et l'on constate que ces

surfaces représentent à la fois de très bon réservoirs d'humidité (et par là de fraîcheur en été) et que l'ensemble couverture et étanchéité constitue une bonne isolation thermique.

Certaines Communes (Bâle, Zurich et Montreux notamment) ont adopté dans leurs règlements des dispositions rendant obligatoire un traitement végétalisé des toitures plates, ces dispositions contribuant à une meilleure qualité de vie et au maintien d'une biodiversité importante ainsi qu'à une amélioration du climat urbain. (Bâle a en outre octroyé des subventions incitatives.)

Parmi les autres avantages des toitures végétalisées on peut citer :

*Avantages environnementaux et écologiques :* Rétention de l'eau de pluie et absorption des pics de précipitation ; diminution des écarts de température sur la structure de la toiture et dans le voisinage du bâtiment ; compensation écologique – amélioration de la biodiversité urbaine, voire restitution de milieux globalement menacés ; étoffement des microréseaux écologiques urbains.

*Avantages sociaux :* Santé – effet tampon sur le climat urbain et « filtre » à particules ; qualité de vie – amélioration de l'aspect des toitures.

*Avantages économiques :* Prolongement de la durée de vie des toitures ; coûts d'entretien modérés (pour des toitures extensives) ; valorisation de l'objet immobilier et des bâtiments voisins ; diminution des frais de chauffage et/ou de climatisation ; diminution des coûts d'assainissement de l'eau.

Suivant le type de végétalisation choisi, l'entretien peut être fort modeste et la présence de végétalisation n'est pas en contradiction avec la disposition de capteurs solaires sur le même espace (certaines études démontrent même un effet positif sur le rendement).

La végétalisation d'une toiture nécessite une pente minimale de 1–2 %, mais reste possible jusqu'à une pente de 20–25 %. Il existe également des techniques permettant de végétaliser des toitures bien plus pentues. (En fait, en ayant recours soit à des techniques novatrices, mais également à des pratiques traditionnelles, il est possible de végétaliser quasiment toutes les formes de toitures.)

Les toitures végétalisées peuvent être aménagées de manières très diverses avec une multitude de combinaisons possibles : parties jardin (entretien intensif, comme par exemple celle de la station du Flon) et parties naturelles (extensives), la variation des épaisseurs de substrat permettant des variations de végétation ; ajout de structures pour la faune ; intégration de panneaux solaires ; combinaison avec des façades végétalisées...

Les toitures végétalisées contribuent à tous les objectifs du *développement durable*, et sont en cohérence avec les

<sup>39</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 628.

objectifs de l'Année de la biodiversité, ils représentent également une des solutions pratiques à la mise en œuvre de la «*Nature en ville*».

*Ce postulat a pour but de demander à la Municipalité d'étudier puis de proposer des outils réglementaires destinés à la généralisation des toitures plates végétalisées.*

Quelques pistes (liste non exhaustive) :

- Faire figurer les critères de végétalisation des toitures plates au chapitre 3 du règlement du *PGA*.
- *Plans partiels d'affectation* : la végétalisation des toitures plates doit figurer dans les règlements des nouveaux PPA ou être ajoutée lors de leur modification.
- Végétalisation systématique des nouveaux *bâtiments publics* à toitures plates et lors de rénovation des toitures (si possible techniquement).
- Insister sur la végétalisation de toitures plates, lors des négociations pour des *droits de superficie*.
- *Subventions incitatives*.
- Adaptation des *taxes d'épuration* donnant un avantage aux propriétaires qui évitent les surcharges de la Step.
- ...

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts) :** – Pour préciser le titre de mon postulat, il s'agit bien entendu de végétaliser les toitures plates et non de transformer des toitures dites traditionnelles, donc recouvertes de tuiles, en toitures plates, comme quelques personnes l'avaient compris.

Actuellement, les toitures plates sont encore trop souvent couvertes de gravier ou de bitume. Pourtant, leur végétalisation comporte énormément d'avantages : meilleure isolation des bâtiments, protection de l'étanchéité et donc prolongement de leur longévité. Il y en a d'autres : la rétention de l'eau, l'absorption des pics de précipitations, l'amélioration du climat urbain, plus de biodiversité. Il est également possible de combiner la végétalisation des toitures avec des panneaux solaires.

Je propose donc que les toitures lausannoises soient végétalisées lors de leur construction ou de leur rénovation. Je ne doute pas que la Municipalité et ses services verront d'un bon œil cette initiative, c'est pourquoi je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

**M. Maurice Calame (LE) :** – Il y a quarante ans, et même plus, que des toitures végétalisées sont créées à Lausanne. Il y a de fameux exemples et je pense qu'il faudrait en discuter en commission, particulièrement sur les points du postulat concernant les subventions incitatives. Il est indispensable de savoir quelles subventions incitatives on veut accorder pour créer ces toitures ainsi que l'adaptation des

taxes d'épuration donnant un avantage aux propriétaires qui évitent les surcharges de la Step. Je ne suis pas sûr que cela évite beaucoup les surcharges de la Step, je pense qu'il serait bon d'en discuter afin de savoir ce que la postulante désire. Je demande que ce postulat passe devant une commission.

**Le président :** – Merci. La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Une demande de renvoi en commission est posée, est-ce que cinq conseillers l'appuient ? C'est le cas, l'initiative sera donc renvoyée à une commission. Cet objet est ainsi momentanément clos.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI61, motion de M. Ulrich Doepper, «*Des vues sur nos poubelles*». J'appelle M. Doepper à cette tribune pour la discussion préalable.

**Motion de M. Ulrich Doepper :**  
«*Des vues sur nos poubelles*»<sup>40</sup>

*Développement polycopié*

Lausanne doit sa beauté à son site et à son panorama. Même si la beauté de la ville elle-même est moins évidente, notre objectif doit être «*d'adapter le domaine bâti et ses prolongements à la configuration du site, à ses repères et points forts*» (Plan directeur communal PDCoM, objectif 4), notamment par le «*maintien et la valorisation des vues principales de haute valeur*» (PDCoM, principe 12).

A l'avenue Georgette, l'horizon est donné par la chaussée de l'avenue Juste-Olivier. Plus bas, le lac se découpe sur les frondaisons de l'Elysée. La rue cadre la vue sur le lac ; de l'autre côté, Evian et le Mont Billiat (1895 m).

En franchissant la voie ferrée, par un large pont, la vue se dégage soudain, elle devient panoramique. La rue tourne à gauche, elle change de nom : Jurigoz, et continue sa descente, en serpentant, vers Montchoisi. Devant, dans le prolongement de l'avenue Juste-Olivier, une terrasse permet de s'arrêter et d'apprécier le panorama sur le lac, le Chablais, le Jura et le quartier en contrebas.

Cette terrasse est constituée par la toiture du bâtiment 11'160, parcelle 9108, comprenant W.-C. publics, fontaine, remise et vestiaires pour les balayeurs du quartier. Actuellement, le Plan général des affectations attribue la parcelle, propriété privée de la Commune, à la zone mixte de forte densité. On peut donc y élever une construction de cinq niveaux plus combles ou attique, plus que les gabarits

<sup>40</sup> BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 628.

actuels du quartier. Pourtant : l'utilisation de ce droit à bâtir signifierait la perte d'un espace public de qualité et d'une des plus belles perspectives de la ville.

«Valoriser» une vue, ce n'est pas la privatiser.

Aujourd'hui, la vue bute sur la déchetterie de quartier, un spectacle peu valorisant. Mais disons-le tout net : le tri, la récolte et la ... valorisation des déchets est une activité noble, elle justifie sans doute une certaine visibilité. D'usage presque quotidien, une déchetterie doit également être centrale et accessible.

Ne serait-il pas possible, moyennant certains aménagements à ce bâtiment, ou dans son voisinage proche, d'améliorer quelque peu la situation ? Cet emplacement est-il finalement si opportun ? Périphérique par rapport à l'avenue des Alpes, de Chandieu ou de Montchoisi, accessible surtout à la gent motorisée, cette déchetterie serait avantageusement remplacée par autant de déchetteries plus centrales.

Par cette motion je demande :

- que l'usage de cette toiture comme terrasse panoramique publique soit pérennisé, son aménagement amélioré et sa hauteur limitée à l'altitude actuelle ;
- que la Municipalité recherche une solution fonctionnellement et esthétiquement satisfaisante pour concilier la qualité de cet espace public avec les exigences du tri des déchets.

#### *Discussion préalable*

**M. Ulrich Doepper (Les Verts) :** – La chose est passée presque inaperçue. Il y a trois semaines, et pas deux, sans discussion nous avons voté un préavis, c'était le 2009/69, concernant la réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal<sup>41</sup>, qui concernait cet endroit. Avec malice, le rapporteur a consigné les propos du municipal du nettoyage et du service hivernal, qui disait qu'il jugeait préférable de ne pas porter atteinte à la vue spectaculaire qu'on a à cet endroit. Cette motion va visiblement dans le bon sens, en tout cas dans le sens de la Municipalité. Et je vous propose de l'envoyer directement vers elle.

**Le président :** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Cet objet sera renvoyé directement à la Municipalité. Il est ainsi momentanément clos.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M. Ulrich Doepper : «Des vues sur nos poubelles» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI62, postulat de M. Jean Tschopp, «Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées». J'appelle M. Tschopp à cette tribune pour la discussion préalable.

#### **Postulat de M. Jean Tschopp et consorts : «Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées»<sup>42</sup>**

##### *Développement polycopié*

*Notre capacité à insérer les personnes handicapées dans la société engage notre vision de l'homme tout entier. Il ne s'agit pas de faire disparaître la différence, mais de lui donner toute sa place. Alors que l'obtention d'un emploi constitue un facteur clé d'une intégration sociale réussie, en 2010, six ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), en Suisse seules 50% d'entre elles détiendraient un travail.*

Dans le même temps, la 6<sup>e</sup> révision de la Loi sur l'assurance invalidité (LAI) projette d'économiser 12'500 rentes (soit le 5% des rentes actuelles) par la création d'autant d'emplois. *Dans ces conditions, il est de la responsabilité des collectivités publiques, échelon communal inclus, de se montrer exemplaires en menant une politique volontariste en termes d'intégration et d'égalité des personnes handicapées dans leur Administration et d'encouragement aux entreprises et institutions mandatées. L'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap doit devenir une réalité.*

Avec plus de 4000 employés à temps plein, la Ville de Lausanne détient la taille critique pour ce faire. Selon la définition de la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) :

*«Est considérée comme personne handicapée au sens de la présente loi toute personne dont la déficience corporelle, mentale ou psychique présumée durable l'empêche d'accomplir les actes de la vie quotidienne, d'entretenir des contacts sociaux, de se mouvoir, de suivre une formation, de se perfectionner ou d'exercer une activité professionnelle ou la gêne dans l'accomplissement de ces activités.»*

Cette *définition étendue* montre que tout collaborateur peut devenir durablement ou momentanément une personne

<sup>41</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), pp. 644 ss.

<sup>42</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 628.

handicapée. Par conséquent, elle incite l'employeur à une vigilance particulière quant à l'état de santé de ses employés, afin de prévenir, autant que faire se peut, la survenance de toute situation de handicap<sup>43</sup>. En outre, la définition de personne handicapée ne se limite pas aux bénéficiaires d'une rente AI, preuve en est le fait que de nombreuses personnes en situation de handicap travaillent (à temps partiel, voire à temps plein) sans toucher de rente AI<sup>44</sup>.

Le rapport publié en décembre 2009 par les organisations concernées, cinq ans après l'entrée en vigueur de la LHand, démontre que dans de nombreux cas, l'embauche d'une personne handicapée entraîne des mesures d'adaptation, incluant une formation des futurs collègues de la personne engagée. Dans la pratique, ces mesures appropriées dépendent du bon vouloir de l'employeur. Or la collaboration avec l'AI pourrait être renforcée dans la mise en œuvre de ces mesures d'adaptation. Par ailleurs, le même rapport fait état de lacunes importantes dans le domaine de la *sensibilisation des employeurs du secteur privé* et de la nécessité d'engager des projets d'intégration à long terme en ce sens<sup>45</sup>.

Au vu de ce qui précède, nous demandons donc à la Municipalité la présentation d'un plan d'action destiné à garantir le maintien en emploi des personnes handicapées et à encourager leur engagement dans le respect de leur anonymat et en accord avec la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), en s'inspirant des mesures suivantes :

1. Insertion dans une instruction administrative du principe selon lequel des efforts sont produits afin d'améliorer l'intégration professionnelle des personnes handicapées, dans les fonctions et services où elles sont sous-représentées en comparaison de leur proportion dans la population.
2. Formation de base des cadres de l'Administration communale dans le domaine de la prévention de l'invalidité professionnelle et de l'intégration de collaboratrices et collaborateurs handicapés, et formation des collègues de la future personne engagée en lien avec les mesures d'adaptations nécessaires.
3. Prise en compte de la politique des entreprises soumissionnaires en matière d'égalité et d'intégration professionnelle des personnes handicapées.

<sup>43</sup> Rapport-Préavis N° 226, *Favoriser l'engagement au sein de l'Administration communale des collaborateurs atteints d'un handicap. Réponse à la motion de M. Roger Cosandey*, Lausanne, 5 juillet 2001.

<sup>44</sup> *Réponse à l'interpellation de M Jean Tschopp: Quelle politique d'intégration des personnes handicapées au sein du personnel de l'Administration communale lausannoise?*, Lausanne, 29 janvier 2010.

<sup>45</sup> Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK), du Conseil à l'égalité et du Centre Egalité Handicap, *Cinq ans d'existence de la Loi sur l'égalité des personnes handicapées: état des lieux et exigences*, Berne, 3 décembre 2009, pp.11-13; [http://www.egalitehandicap.ch/cinque\\_anni\\_LDIs.html?.../etat%20des%20lieux\\_exigences...](http://www.egalitehandicap.ch/cinque_anni_LDIs.html?.../etat%20des%20lieux_exigences...)

#### *Discussion préalable*

**M. Jean Tschopp (Soc.):** – Notre capacité à intégrer les personnes handicapées engage notre vision de l'homme, celle d'un homme tout entier, et elle nous concerne en premier lieu. Avec la sixième révision de la Loi sur l'assurance invalidité, ce sont plus de 12'000 rentes AI qui sont menacées. Les personnes handicapées sont des bénéficiaires de ces rentes, mais il y a aussi des personnes souffrant d'un handicap qui n'en touchent pas. L'intégration de toutes ces personnes en situation de handicap doit être favorisée autant que faire se peut dans une Administration aussi grande que celle de Lausanne, qui regroupe plus de 4100 employés. Si cet effort ne se fait pas maintenant, ce sont des personnes qui seront déplacées à l'aide sociale.

Investissement donc, et dans ce domaine il y a des efforts conséquents à faire. La première piste que nous suggérons avec ce postulat concerne les efforts en matière d'engagement. Le mythe «à compétence égale, une personne handicapée sera engagée» ne fonctionne pas, ne peut pas fonctionner systématiquement. Aujourd'hui, toute une série de postes, notamment de type administratif, ont disparu. La deuxième piste envisagée concerne tous les postes pour les handicaps psychiques, qui supposent une intégration la plus rapide possible et nécessitent une formation, en particulier des collègues et des cadres. C'est aussi ce qu'établit le bilan après cinq ans d'application de la Loi sur les personnes handicapées. Dernière piste que nous aimerions étudier, l'introduction d'un critère pour les entreprises soumissionnaires qui reçoivent un mandat de la Ville de Lausanne, afin qu'elles aussi veillent à l'intégration des personnes handicapées.

Pour toutes ces raisons, nous demandons, avec M. Roland Rapaz qui signe ce postulat avec moi, son renvoi direct à la Municipalité.

**M. Axel Marion (LE):** – C'est en effet une thématique très importante que présentent les postulants. Cela nous amène à des réflexions approfondies sur la place de ces personnes au sein de l'Administration communale. Cela a aussi des répercussions importantes et il serait certainement profitable de pouvoir en discuter dans le cadre d'une commission.

**M. Albert Graf (UDC):** – En travaillant dans l'Administration communale, je vois que c'est déjà bien appliqué. Je connais plusieurs personnes en situation de handicap, elles sont très bien intégrées dans l'Administration, elles travaillent bien. Nous pourrions débattre à fond de ce thème dans une commission.

**M. Jean Tschopp (Soc.):** – Je ne veux pas allonger le débat mais seulement dire que le nombre de personnes en situation de handicap, au sens où l'entend la Loi sur les personnes handicapées, et qui travaillent, se situe autour de 10%. Je parle à la fois des personnes au bénéfice d'une rente AI et de celles qui n'en touchent pas. Nous en sommes

encore loin au sein de l'Administration de la Ville de Lausanne. Ce qui justifie, de mon point de vue et du point de vue du groupe socialiste, le renvoi direct de ce postulat à la Municipalité.

**Le président :** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Une demande formelle de renvoi en commission est faite, est-ce que cinq membres l'appuient? C'est le cas. Il en sera fait ainsi. Cet objet est momentanément clos.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI63, j'appelle à la tribune M. Pierre-Antoine Hildbrand pour la discussion préalable sur son postulat.

**Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts :**  
« Pour une étude visant à dissocier les fonctions de syndic de Lausanne et de président de la CPCL »<sup>46</sup>

*Développement polycopié*

Le plan de recapitalisation de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) a été accepté par le Conseil communal le 23 juin 2009. Il s'est accompagné de profondes interrogations sur les différents facteurs qui ont conduit à la sous-capitalisation catastrophique de la Caisse. Pour rappel, le préavis N° 2008/59 a conduit à un apport de Fr. 350 millions, dont Fr. 290 millions pour la seule part lausannoise, financée par une cession d'immeubles et de terrains de la Ville, la cession de la société coopérative Colosa ainsi qu'un apport en espèces et enfin un effort supplémentaire du personnel.

Parallèlement, la Cour des comptes a été sollicitée par différentes voies, puis légalement par le Grand Conseil, en vue de réaliser une enquête sur la CPCL. Dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Municipalité s'est d'ailleurs félicitée de la décision du Grand Conseil de demander à la Cour des comptes d'enquêter sur la CPCL. Elle déclarait : « *Ce mandat équilibré permettra, aux yeux de l'Exécutif lausannois, de faire un examen approfondi de la situation actuelle et passée de la Caisse de pensions. Une analyse des rôles et des responsabilités de tous les acteurs impliqués permettra aux Autorités lausannoises de mettre en œuvre, de manière sereine et durable, la stratégie d'assainissement de la CPCL.* »

Le rapport présenté en conférence de presse par la Cour des comptes le 30 avril 2010 relatif à la CPCL indique que le cumul des fonctions de syndic de Lausanne et de président de la CPCL est nuisible en termes d'indépendance de la Caisse. La Cour des comptes recommande de dissocier les deux fonctions.

<sup>46</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 628.

Par ce postulat, les soussignés demandent à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil communal une étude des modifications réglementaires permettant de mettre fin à un tel cumul à l'avenir.

*Discussion préalable*

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – Plein d'espoir mais sans illusion, je viens vers vous avec un postulat dans un champ de réflexion qui a déjà été passablement labouré et qui le sera aussi, si je ne me trompe, par la motion suivante. Peut-être daignerez-vous l'envoyer directement à la Municipalité, sinon, il transitera par une commission. Je vous demande de l'envoyer directement à la Municipalité, évidemment, puisqu'il n'a pas beaucoup d'autre contenu que son titre.

**Le président :** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close, cet objet sera ainsi renvoyé à la Municipalité, selon les vœux du postulant. Ce point est momentanément clos.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : pour une étude visant à dissocier les fonctions de syndic de Lausanne et de président de la CPCL ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le président :** – Nous passons à INI64, la motion de M. Claude-Alain Voiblet, que j'appelle à cette tribune.

**Motion de M. Claude-Alain Voiblet : « La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL »**<sup>47</sup>

*Développement polycopié*

*Motion*

Le Conseil communal demande à la Municipalité des mesures visant à renforcer la communication et la transmission d'informations entre le Conseil d'administration de la CPCL, la Municipalité et le Conseil communal, dans la gestion de la Caisse de pensions de la Ville (CPCL).

<sup>47</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 628.

Le Conseil communal demande une modification du Règlement pour la Municipalité ou des statuts et Règlement d'application de la Caisse de pensions du personnel communal CPCL, visant à supprimer le cumul des fonctions de syndic et de président du Conseil d'administration de la CPCL, conformément aux remarques contenues dans le rapport de la Cour des comptes du 26 avril 2010.

#### *Développement*

En date du 26 avril 2010, la Cour des comptes a rendu son rapport sur la gestion de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne (CPCL). Il appartient maintenant aux responsables politiques de tirer les conséquences du travail d'analyse et des propositions contenues dans le rapport précité. La Cour des comptes a mené son analyse depuis 1985 à ce jour. Elle relève tout d'abord que la conduite de la CPCL présente de très nombreuses faiblesses et que la gouvernance n'a pas été d'une très grande limpidité dans l'information au Conseil communal. L'autorité de contrôle susmentionnée va même plus loin dans son rapport en parlant d'insuffisance dans l'information au Conseil précité ainsi qu'à certains experts qui ont réalisé des analyses pour les besoins de la gestion de la Caisse. Les manquements dans la présentation des comptes de la CPCL aux Conseillers communaux durant de longues années sont clairement démontrés. Souvent de simples communications ont remplacé les éléments d'analyse nécessaires pour permettre de juger de la situation financière de la Caisse.

A titre d'exemple, la Cour des comptes mentionne que jusqu'en 2004, la présentation des comptes ne mettait pas en relation la fortune de la Caisse et les engagements de celle-ci, laissant croire que la situation était bonne, alors que les passifs dépassaient déjà largement les actifs. Il y a probablement, pour la classe politique à la gouvernance de la Ville, des chiffres au goût amer.

La Cour des comptes mentionne qu'une partie des difficultés provient de facteurs externes, tels que les changements de table de mortalité, les modifications légales ainsi que les crises économique-financières. Notre Ville n'étant pas une organisation qui vit en dehors de l'environnement des autres acteurs publics impliqués dans la gestion de caisses de pension, ce constat n'est pas une excuse. La majorité des caisses de pension ont pris des mesures drastiques pour corriger les vecteurs précités.

La Cour des comptes met prioritairement le doigt sur les problèmes de gouvernance de la Caisse de pensions. C'est sans surprise que nous avons pris connaissance du rapport qui insiste sur la situation catastrophique de la CPCL depuis le début des années 2000.

Cette caisse qui est toujours basée sur le principe de la primauté de prestations présente un taux de cotisation global parmi les plus élevés de Suisse. Alors que les contribuables lausannois viennent de verser Fr. 350 millions d'actifs à la CPCL, le taux de couverture est toujours largement en

dessous des 60% de taux minimal exigé par les statuts de la caisse.

#### *Discussion préalable*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Ma motion est du même acabit que la proposition d'un postulat. Je propose également que cette motion soit étudiée par une commission.

**M. David Payot (AGT):** – J'appuie la proposition de M. Voiblet de renvoyer son initiative en commission. Comme j'ai déposé un postulat sur le même sujet, le rapport de la Cour des comptes, j'appellerai naturellement aussi à ce qu'il rejoigne celui de M. Voiblet dans cette commission.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – On part dans trois directions différentes, dont un renvoi direct en Municipalité. Celle-ci fera un rapport sur l'ensemble des objets concernant le même thème qui lui auront été transmis, même si l'un d'eux aura manifestement une petite longueur d'avance.

**Le président:** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Une demande formelle du motionnaire de renvoi en commission a été formulée. Cinq personnes appuient-elles ce renvoi? C'est le cas. Il en sera fait ainsi. Cet objet est temporairement clos.

**Le président:** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI65, motion de M. David Payot, «La sécurité est l'affaire du public». J'appelle M. Payot à cette tribune pour la discussion préalable.

#### **Motion de M. David Payot: «La sécurité est l'affaire du public»<sup>48</sup>**

#### *Développement polycopié*

La Commune de Lausanne recourt à des agences de sécurité privées de manière régulière. Même si le Conseil communal n'en a pas une vision d'ensemble, il est possible de mentionner les contrôles réguliers des établissements scolaires et des escaliers roulants de la place Saint-François, dans les deux cas pour respectivement Fr. 49'000.– et Fr. 37'000.–.

L'opportunité des ces mandats privés se pose, compte tenu de possibles conséquences négatives pour la Commune et pour les employés. Outre le problème potentiel de privatiser les tâches régaliennes de sécurité, la Commune peut développer une dépendance vis-à-vis d'organismes privés. De plus, les conditions de travail offertes par ces

<sup>48</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 628.

entreprises sont en général sans comparaison avec celles de la Commune de Lausanne. Il est vrai qu'une Convention collective a été récemment signée dans le domaine de la sécurité; il n'en demeure pas moins que ces emplois sont souvent très précaires, et que les travailleurs/-euses ne sont donc pas toujours en position de faire valoir leurs droits.

Ces questions se sont aussi posées au niveau cantonal: en 2009, la Cour des comptes a examiné les mandats de surveillance octroyés par le CHUV, la FAREAS et les Etablissements pénitentiaires de l'Orbe, pour conclure notamment que «des comparaisons montrent que les coûts d'une reprise éventuelle de la prestation au sein de l'Etat sont du même ordre de grandeur que ceux de l'externalisation». Toujours au niveau vaudois, un postulat signé par Nicolas Mattenberger (PS) et 28 autres députés propose:

- d'une part d'établir un rapport établissant les mandats de surveillance attribués par l'Etat à des entreprises privées et les conditions dans lesquels ils sont exercés;
- d'autre part de fixer des exigences élémentaires pour les mandats existants (respect des conventions collectives notamment);
- enfin, de développer une stratégie pour internaliser les mandats de sécurité.

Les constats de la Cour des comptes et les propositions de M. Mattenberger nous paraissent valoir probablement pour la Ville de Lausanne; c'est pourquoi nous proposons que la Municipalité:

- répertorie les mandats octroyés de manière récurrente à des agences de surveillance et élabore un aperçu de ceux demandés de manière ponctuelle, en mentionnant leur ampleur en termes d'horaires et de coûts;
- informe des conditions de travail des agents de sécurité mandatés ainsi que des résultats des éventuels contrôles de qualité auxquels elle a procédé (conditions de travail, mesures de formation au sein des entreprises, qualifications requises);
- s'assure du respect des conventions collectives et de la Loi sur le travail dans le cadre des mandats de surveillance;
- propose des possibilités d'internalisation du maximum de mandats de surveillance et évalue leurs répercussions pour la Commune et pour les agents de sécurité. Dans cet objectif, elle peut créer une nouvelle fonction au sein du personnel communal ainsi que s'associer au Canton ou à d'autres entités publiques pour exploiter une structure commune.

#### *Discussion préalable*

**M. David Payot (AGT):** – En préambule, je peux déjà annoncer que je demanderai le renvoi en commission.

Le 15 mai 2009, M<sup>me</sup> Resplendino avait déposé une question écrite, en s'interrogeant sur les pancartes d'une entreprise de sécurité privée devant les collègues lausannois.

En 2007 déjà, M. Gossweiler s'était interrogé aussi sur les stationnements d'une voiture de la même entreprise de sécurité privée à Saint-François. En l'occurrence, dans les deux cas, il s'agissait de surveillance du domaine public par une société privée. Du coup, l'opportunité de la sous-traitance se pose. D'une part en raison du principe général et d'autre part aussi du fait des conditions de travail connues dans un certain nombre d'entreprises de sécurité et qui sont loin de rejoindre celles de l'Administration communale.

La question mérite à notre sens d'être posée. La Cour des comptes, au niveau cantonal, s'y est aussi intéressée. Et le Grand Conseil a même poursuivi par un postulat sur ce sujet.

**M. Albert Graf (UDC):** – Est-ce que la gauche accepte d'augmenter la police si on supprime toutes les compagnies de sécurité privées? Dans ce sens, j'aimerais bien que cette discussion soit posée dans une commission.

**Le président:** – Merci. La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Il y a une demande formelle de renvoi en commission. Est-ce que cinq conseillers l'appuient? C'est le cas. La motion sera donc renvoyée à une commission. Cet objet est momentanément clos.

**Le président:** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, INI66, postulat de M. Cédric Fracheboud, «Mettons des limites claires pour que les passages sous-voie et les escaliers de la ville ne deviennent plus des nids propices à un fort sentiment d'insécurité!»

**Postulat de M. Cédric Fracheboud:** «**Mettons des limites claires pour que les passages sous-voie et les escaliers de la ville ne deviennent plus des nids propices à un fort sentiment d'insécurité!**»<sup>49</sup>

*Développement polycopié*

*Postulat*

Nous demandons à la Municipalité de prendre des mesures visant à rendre les passages sous-voie, les escaliers ou les ruelles étroites de la ville accueillants, par un aménagement sobre et lumineux, en apportant une réelle amélioration de la perception de la sécurité de tels endroits. Les mesures d'assainissement doivent s'accompagner de moyens de surveillance aptes à conserver l'état sanitaire de ces espaces sensibles.

<sup>49</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), p. 627.

### *Développement*

La Ville vient de lancer une campagne de sensibilisation pour réintroduire la notion de respect des biens publics dans notre ville. Cette démarche s'inscrit en particulier dans le cadre du maintien de la propreté des passages publics sous-voies, d'escaliers ou de ruelles étroites.

Notre parti constate qu'une démarche de sensibilisation est une piste intéressante proposée par la Direction des travaux. L'UDC apporte son soutien à cette démarche, mais constate aussi que celle-ci est largement insuffisante pour permettre d'inverser le sentiment compréhensible d'insécurité régnant dans ce type d'espaces publics.

En effet, l'exiguïté de ces différents lieux, associée à une ambiance lourde et pesante, renforcée par les images ou les tags comprenant de nombreux graffitis à caractère parfois très violent, ne représente pas une piste suffisante vers un sentiment nouveau de sécurité.

La Municipalité annonce la création en ville de Lausanne d'un observatoire de la propreté. Cet observatoire ne doit pas être un outil alibi, mais au contraire permettre de fixer des règles claires aux usagers de la voie publique. Enfin, il est important de rappeler qu'une telle démarche sera nécessairement accompagnée par la prise de mesures répressives qui s'inscrivent en continuité d'un tel processus.

### *Discussion préalable*

**M. Cédric Fracheboud (UDC) :** – Je ne serai pas trop long. Mon texte est assez clair. C'est une problématique qui intéresse notre groupe et je propose de renvoyer mon postulat en commission.

**M. Nicolas Gillard (LE) :** – Ma remarque n'a pas grand-chose à voir avec le postulat, fort intéressant, qui est déposé. J'aimerais seulement attirer l'attention des membres de cet hémicycle sur le fait que nous en sommes aujourd'hui, en matière de dépôts au Conseil communal, à quarante-cinq initiatives, postulats et motions, que nous avons trente-huit objets en «pour mémoire» et que nous sommes probablement en train, à ce rythme, de doubler le nombre des travaux des commissions que nous nous ingéions à mettre en place pour des idées qui sont toutes bonnes, j'en suis certain, mais qui ont aussi tendance à donner de plus en plus de travail à l'Administration. Dès lors, quand bien même je suis conscient que tout ce que nous avons discuté ce soir mérite de l'être, je demande à mes collègues, et à moi-même d'ailleurs – je suis prêt à me censurer, je ne suis pas le plus prolix de ce point de vue dans ce Conseil – de freiner un peu leurs ardeurs postulantes et de se limiter aux objets qui semblent vraiment nécessaires.

**Le président :** – La discussion préalable se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous sommes en présence d'une demande de renvoi à une commission. Est-elle soutenue par cinq membres de ce Conseil? C'est le cas.

Il en sera donc fait ainsi. C'est objet est ainsi momentanément clos.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Elle concerne les interpellations urgentes. La première est celle de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller, que j'appelle à cette tribune.

### **Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts : «Des millions dépensés sans raison ?»<sup>50</sup>**

#### *Développement polycopié*

Cette interpellation reprend les préoccupations formulées dans une motion relative au contournement de la place de la Sallaz et déposée le 2 mars dernier.

Les crédits pour ce contournement ont été acceptés par le Conseil communal le 27 juin 2006 et le 26 août 2008. Il s'agit d'une somme de près de Fr. 18 millions. Cette somme est destinée uniquement au contournement. Elle ne couvre pas les frais du réaménagement de la place elle-même. Suite à de nombreux recours, les travaux du contournement n'ont pu être lancés qu'avec beaucoup de retard. Officiellement, le 31 mai dernier, c'est-à-dire hier.

Le projet de contournement est lié à l'introduction du nouveau réseau des tl. Lors des débats sur le projet, la Municipalité assurait qu'avec ce nouveau réseau, la cohabitation du trafic de transit et des transports publics sur la place de la Sallaz deviendrait impossible<sup>51</sup>. Or ce réseau est maintenant en place depuis plusieurs mois sans que le chaos annoncé ne se soit produit. La situation sur la place, lors des heures de pointe, est difficile, mais pas foncièrement différente de celle qui prévalait auparavant.

Dès lors, on peut se demander si le coûteux projet est vraiment légitime. A la lumière des faits, les problèmes de circulation sur la place de la Sallaz semblent pouvoir être résolus par des mesures beaucoup plus légères et beaucoup moins onéreuses. Il serait certainement possible de modifier le tracé des lignes 6 et 41 pour qu'elles continuent de passer par la place de la Sallaz, mais n'y effectuent pas de rebroussement. Je rappelle que la prolongation de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud a été demandée à plusieurs reprises. Je rappelle également que la desserte des hôpitaux, depuis l'introduction du réseau tl 08, est jugée insuffisante. Donc, faire circuler les bus de la ligne 41 de Montolieu jusqu'à la gare CFF se justifierait. Mais, on ne le souligne pas assez, c'est une réduction du flot de voitures qui, matin et soir, se

<sup>50</sup> BCC 2009-2010, T. II (N° 17/I), p. 695.

<sup>51</sup> Voir en particulier l'intervention de M. le syndic Daniel Brélaz dans le BCC 2006, N° 19, pp. 1147-1148.

déverse sur la place de la Sallaz qui contribuera le mieux à résoudre les problèmes de circulation à cet endroit.

Dans ces conditions, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. De nombreux mois se sont écoulés entre l'élaboration du projet de contournement de la place de la Sallaz et le début des travaux. La Municipalité est-elle sûre que les montants annoncés sont toujours valables du point de vue technique ? Plus précisément, se pourrait-il que, lors des travaux, des difficultés techniques non prévues entraînent un renchérissement substantiel du projet ? Bien supérieur à celui lié au simple renchérissement du coût de la vie ?
2. Les observations qui ont pu être faites depuis la mise en place du réseau t1 08 montrent que les problèmes de circulation sur la place de la Sallaz peuvent être résolus sans contournement. Pourquoi la Municipalité ne tient-elle pas compte de ces observations ? Pourquoi ne saisit-elle pas l'occasion d'économiser ainsi des millions ?

Je remercie dès maintenant la Municipalité pour ses réponses.

**Le président :** – L'interpellation urgente a été distribuée à tous les membres de ce Conseil. Est-ce que vous souhaitez néanmoins la lire ?

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – L'interpellation urgente ne sera pas lue. Est-ce que la Municipalité entend répondre ce soir ? C'est le cas, je donne la parole à M. Olivier Français.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– En préambule, il faut vous rappeler que votre Conseil a pris plusieurs décisions. La première portait le projet, le 27 juin 2006<sup>52</sup>. Celui-ci était combattu par les opposants et a subi le sort du Tribunal administratif, qui a rendu sa décision le 4 juillet 2007. Celle-ci demandait que les amendements déposés le 27 juin 2006 soient mis à l'enquête. Ce qui a été fait. Le 28 juin 2008, vous avez pris une deuxième décision<sup>53</sup>, qui accordait le financement et surtout la garantie de l'exécution du projet tel qu'il était défini dans ces deux préavis. Pour la deuxième fois, les opposants ont fait recours au Tribunal administratif, pour la deuxième fois ils ont perdu, par décision du 9 octobre 2009. Recours a été déposé auprès du Tribunal fédéral. Celui-ci, en janvier de cette année, a refusé l'effet suspensif. Sa décision formelle est tombée le 17 mai 2010 et a débouté les opposants. Dans ces trois procédures, les opposants ont eu à charge les dépens.

<sup>52</sup>BCC 2005-2006, T. II (N° 19), pp. 1072 ss; *idem*, T. II (N° 20/I), pp. 1172-1173.

<sup>53</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 18/II), pp. 1342 ss.

Dans le cadre d'autres décisions que vous avez prises, tant en juin 2006 qu'en août 2008, vous avez donné les droits à bâtir sur un bâtiment. Ces droits sont contestés dans une autre procédure. Aujourd'hui, nous ne pouvons octroyer le droit de superficie projeté et annoncé dans ces différents projets. Néanmoins, la société avec laquelle nous travaillons a mis le concours en route, comme promis, et n'attend plus que l'affectation des sols pour entamer la transformation complète de ce quartier, en particulier à proximité de la station du m2.

Voilà pour le rappel des faits. J'en viens aux questions.

1. *De nombreux mois se sont écoulés entre l'élaboration du projet de contournement de la place de la Sallaz et le début des travaux. La Municipalité est-elle sûre que les montants annoncés sont toujours valables du point de vue technique ? Plus précisément, se pourrait-il que, lors des travaux, des difficultés techniques non prévues entraînent un renchérissement substantiel du projet ? Bien supérieur à celui lié au simple renchérissement du coût de la vie ?*

Les montants annoncés restent valables, nous l'avons dit d'ailleurs lors de la réponse à la dernière interpellation urgente, lors de la précédente séance du Conseil<sup>54</sup>. Ces montants vous ont été présentés, les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres en 2008 et n'ont pas été modifiés. Les entreprises s'apprêtent à les réaliser.

Il faut noter toutefois que certains éléments peuvent donner lieu à des revendications de la part des entreprises, en fonction du renchérissement du coût de la vie, voire de l'impact de projets connexes. On parle d'une couverture du pont du m2 et de l'influence des projets liés au bâtiment C. Tant que le détail des projets n'a pas été déposé à l'Administration, nous n'en connaissons pas les conséquences.

Les deux derniers points influencent essentiellement le projet de passerelle à piétons, qui doit être entièrement repris. En effet, selon ce qui a été proposé dans le deuxième projet, les appuis de cette passerelle devraient être modifiés en fonction de l'évolution des droits à bâtir, en particulier une couverture partielle du pont du m2. En revanche, l'ouvrage sera plus court et dès lors plus économique. Il financerait la reprise totale des études puisque c'est là que nous aurions une plus-value : toute modification implique toujours beaucoup d'heures de travail à la planche à dessin, voire sur les calculs, pour une demande d'offres complémentaires.

En résumé, les surcoûts liés essentiellement à la durée de la procédure et au renchérissement du coût de la vie sont estimés entre 3 % et 7 % du marché. Pourquoi cet écart ? Cela dépend de la technologie à laquelle on recourt, puisqu'il y a aussi l'évolution du prix de la matière première, notamment l'acier. Cela laisse penser qu'il pourrait y avoir une plus-value de l'ordre de Fr. 1'300'000.–.

<sup>54</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 16), pp. 663-664.

2. *Les observations qui ont pu être faites depuis la mise en place du réseau tl 08 montrent que les problèmes de circulation sur la place de la Sallaz peuvent être résolus sans contournement. Pourquoi la Municipalité ne tient-elle pas compte de ces observations? Pourquoi ne saisit-elle pas l'occasion d'économiser ainsi des millions?*

La Municipalité ne partage pas l'opinion de l'interpellatrice sur le bilan de la situation actuelle de la place de la Sallaz. Les habitants non plus, d'ailleurs, et ils nous le font savoir. Par ailleurs, si l'on peut dire qu'il y a de la place, peut-on vraiment dire qu'il s'agit d'une place? L'enjeu de ce projet ambitieux est de changer cette situation en aménageant une véritable place, faisant la part belle aux mobilités douces et aux transports en commun, grâce à l'aménagement de l'interface entre des transports publics efficaces et une place plus conviviale. Plus de cent nouveaux arbres seront plantés, comme un préavis présentant le projet en détail vous en informera. La place sera libérée du trafic de transit où circulent actuellement plus de 40'000 véhicules par jour. Les piétons gagneront en confort, le quartier en qualité de vie et l'aménagement provisoire, conçu et mis en place dans l'urgence, sera bien sûr démonté.

On a certes constaté un changement des habitudes depuis la mise en service du m2, avec une diminution du trafic et un report modal. Pour la section nord de la place de la Sallaz, soit la route de Berne et la route d'Oron, le trafic a évolué comme suit. En 1995, il y avait près de 33'000 véhicules/jour, trafic journalier moyen, en 2008, on était à 33'200 véhicules/jour, donc une évolution très faible, inférieure à 1%. En 2009, après la mise en exploitation du métro, on était à 31'400, soit une diminution de 5%. Mais vous voyez que c'est très en dessous de l'objectif du préavis, qui est de moins 13% et d'arriver à 28'500 véhicules/jour.

La diminution du trafic entre 2008 et 2009, avec le m2 et le réseau 08, est donc de 1800 véhicules/jour, soit une baisse de plus de 5%. Malgré cela, l'aménagement de la place engendre toujours des remontées de files péjorantes pour les transports publics et des temps d'attente élevés pour les piétons, ainsi que pour les passagers des bus.

Avec la construction de la route de contournement de la Sallaz, la mise en service du P+R de Vennes, un parking de 1200 places – prévue, je vous l'annonce, entre la fin août et le début de septembre – et une régulation du trafic plus restrictive sur la route de Berne, la Municipalité devrait atteindre son objectif d'une baisse de 13% du trafic.

Ainsi, la mutation environnementale dans le Nord-Est sera améliorée notamment pour les riverains de la place, conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. Si la place de la Sallaz n'est pas aménagée, la qualité de vie de ce centre de quartier ne pourra pas être améliorée.

S'agissant du réseau de bus tl et des propositions de prolongement en direction du Bugnon, compte tenu de la desserte

du m2 sur cet axe, il ne sera pas utile d'ajouter un bus en surface pour desservir le même tracé, même s'il est vrai que les distances entre les stations du m2 sont plus importantes que celles qui existaient avec les bus. Cet écart de temps pour accéder aux stations est largement compensé depuis la mise en service du m2 par un temps de parcours plus court et une régularité d'horaire que seul un métro peut offrir, notamment en direction de la gare. De plus, dans le cadre du projet de réaménagement du Bugnon accepté par votre Conseil en 2006, conformément au rapport-préavis 2005/83<sup>55</sup>, il est prévu de supprimer la voie de bus sur cette rue. Ce chantier démarre ces jours et les tl vont supprimer la ligne aérienne de ce bus. Je rappelle qu'institutionnellement, vous avez donné les crédits et que la Municipalité s'est engagée auprès des entreprises. Le chantier entre en force.

Par la même occasion, puisque la Municipalité a la parole pour cette réponse à l'interpellation urgente, je pose la question à M<sup>me</sup> Müller, qui est également motionnaire s'il est toujours opportun de maintenir la séance programmée pour traiter son initiative, qui demande le gel complet de ce projet, si elle prend en compte l'arrêt du Tribunal fédéral. Donc formellement, nous demandons à M<sup>me</sup> Müller si elle veut toujours que cette séance ait lieu.

**Le président :** – La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je tiens d'abord à dire que cette route de contournement n'apportera rien au niveau de la qualité de vie dans le quartier de la Sallaz. On supprime les nuisances des voitures sur la place, mais on les reporte sur les routes de la Feuillère et d'Oron, et dans le Vallon. Il ne faut pas oublier que le Vallon reste une zone de détente. Des promeneurs souffriront de ces nuisances.

Je tiens aussi à souligner que toutes les mesures qu'on prend contre les nuisances des voitures sont des protections contre le bruit et que jamais on ne parle de la pollution atmosphérique que ces voitures vont occasionner.

Deuxièmement, le Conseil communal a accepté les crédits pour le contournement de la place de la Sallaz avant que le réseau tl 08 soit en place. On nous a dit à ce moment-là, c'était en 2006 et en 2008, qu'avec ce nouveau réseau, il serait impossible de garder le trafic de transit sur la place, qu'il y aurait un véritable chaos. On se basait sur des simulations et le Conseil communal avait de la peine à voir ce que cela représenterait en réalité. Comme il y a eu beaucoup de recours, le réseau tl 08 a été mis en place sans que le contournement soit fait. On a pu alors constater, n'importe qui se rendant sur la place peut faire de même, que la situation n'est pas foncièrement différente de ce qu'elle était avant le nouveau réseau tl. Je continue à penser, par

<sup>55</sup> Cf. note 52, *supra*.

conséquent, qu'on pourrait résoudre les problèmes de circulation sur cette place sans contournement, par des moyens beaucoup plus simples et moins chers, et aussi plus écologiques. Une des mesures à prendre serait de réduire le nombre de voitures qui se déversent sur cette place le matin et le soir. Puisqu'on améliore les transports publics à Lausanne, il est normal que les personnes qui y viennent travailler ou pour d'autres raisons, arrivent en transports publics et laissent leur voiture dans des parkings de périphérie ou, encore mieux, sur des P+Rail. Il ne faut pas se contenter d'améliorer les transports publics, il faut aussi, par des mesures peut-être dissuasives, persuader les automobilistes, les non-Lausannois, de les utiliser.

Je voudrais aussi répondre à M. Français : oui, je maintiens cette motion, mais, malheureusement, la date de la commission est très tardive, puisqu'elle est fixée au 1<sup>er</sup> juillet. J'aimerais, dans la mesure du possible, que la date de cette commission soit avancée.

**M. Bertrand Picard (LE) :** – J'habite Vennes, à la hauteur de la station Fourmi. Je vais quasiment tous les jours à la Sallaz et je participe à la vie des commerçants locaux.

Je m'élève en faux contre les remarques de l'interpellatrice. Aux heures de pointe, la circulation de transit au niveau de la place de la Sallaz montre un engorgement total, qui monte fréquemment jusqu'aux Croisettes. Le P+R cité par l'interpellatrice est complètement saturé. J'en veux pour preuve l'excellente moisson que font les services des contraventions auprès des voitures qui ne trouvent pas de place et stationnent en dehors des cases. La traversée de cette route par les piétons, non seulement aux heures de pointe, mais en dehors, relève de l'acrobatie. La convivialité de la place de la Sallaz n'existe pas. Tout cela ne pourra se faire que dans la mesure où il y a une nouvelle place, redessinée. Elle ne sera possible que s'il y a une route de contournement. Donc celle-ci, du point de vue des habitants concernés, est absolument indispensable.

Quant à dire que le Vallon est une zone de détente, je suis particulièrement sceptique. Je la pratique occasionnellement à vélo, je n'y trouve pas beaucoup de détente.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Mon préopinant Picard a dit pour l'essentiel ce que je souhaitais dire. En effet, cela fait plus de cinquante ans que le Vallon n'est plus une zone de détente. Il ne le sera plus jamais, il ne faut pas rêver.

Effectivement, le chaos annoncé ne s'est apparemment pas produit. Mais c'est quand même intéressant de demander ce qu'ils en pensent à tous les commerçants qui se trouvent le long du trottoir, là où des hordes de personnes s'agglutinent – ce qui est tout à fait normal – en attendant les transports publics. Je ne crois pas qu'une proportion même modeste de ces gens honore ces commerçants. Donc je ne vois pas en quoi ces derniers devraient faire les frais de l'affaire. Les habitants de la Sallaz et ceux des rues immédiatement avoisinantes auraient droit, une fois, à une place qui soit autre

chose qu'un carrefour. Un droit à un tout petit peu de convivialité. Il ne faut pas rêver : le seul moyen consiste à déplacer les voitures. Cela relève du procès d'intention de dire que ce sera un aspirateur à voitures que de les faire passer derrière la place plutôt que sur la place. Ces gens, cela dit sans aucune perspective électoraliste, méritent enfin de pouvoir habiter autre chose qu'un nœud routier.

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Cet après-midi, je me suis rendu à la place de la Sallaz et j'ai été regarder ce qui se passait sur le chantier de la route de contournement potentielle. Cinq employés de l'Administration communale s'occupaient autour de tas de gravats, semble-t-il. Ils m'ont d'ailleurs félicité de m'intéresser au sujet. Mais ce n'était pas le vrai démarrage dont la Municipalité s'est vantée il y a quelque temps.

J'ai pris cela plutôt du bon côté. Cela m'a paru signifier que la Municipalité était consciente de la réalité. On avait prétexté à longueur de journée – la Municipalité a le droit de se tromper, parce qu'en effet, faire des prévisions, ce n'est pas évident – que c'était impossible de faire et d'obtenir une situation convenable dans le Nord-Est lausannois autrement qu'avec la solution de la route de contournement. C'était indispensable à cause des rebroussements des bus. J'ai profité de ma présence là-haut pour voir combien de temps un bus mettait pour traverser la route : douze secondes ! Regardant un peu ce qui se passait, j'ai observé qu'ils interrompent un peu la circulation, certes, ce qui contribue d'ailleurs à une certaine modération. Toutefois, globalement, pour le moment, cela fonctionne. Je crois d'ailleurs que M. Français l'a confirmé.

La Municipalité a parfaitement raison de ne pas foncer dans le brouillard maintenant, parce que sur le terrain, cela fonctionne sans la route. La Municipalité a raison de ne pas vouloir faire un déni de réalité.

Au moins deux municipaux ont eu fin nez, à l'époque – ils n'étaient pas encore municipaux, c'est vrai –, et ont appuyé les réticences d'une partie de la population. Vous vous souvenez peut-être qu'il y a eu un début de référendum, et pas mal de citoyens ont manifesté leurs doutes. Les doutes sont aujourd'hui confirmés. Je conviens avec certains des intervenants précédents que la situation n'est pas nécessairement aussi bonne qu'elle pourrait l'être. C'est normal, parce qu'elle est provisoire.

Mais maintenant que l'on sait que cela peut fonctionner sans route de contournement, on sait donc aussi que l'on peut reprendre des variantes proposées à l'époque et qui ont été écartées de manière un peu discutable, on ne sait pas exactement pourquoi. Maintenant que l'on sait que l'on peut économiser les millions que coûte cette route de contournement, je pense qu'au total on devrait arriver – parce qu'il faudra consacrer quand même de l'argent à la place de la Sallaz, il y a des améliorations à faire –, en ne faisant pas la route de contournement, à une économie comprise entre Fr. 20 et 25 millions.

On peut évidemment se dire que les finances communales permettent de s'offrir ceci. Je pense que cela vaut la peine de profiter de la pause qui nous a été plus ou moins volontairement offerte par le Tribunal fédéral et les recourants pour reprendre la chose comme des ingénieurs. Des ingénieurs qui tiennent compte d'une réalité observée, du fait que la circulation fonctionne et que, par conséquent, on a le loisir de mieux étudier et de compléter l'une des variantes qui, à l'époque, permettaient d'arriver au résultat que souhaite la Municipalité.

Donc j'encourage la Municipalité à remettre l'ouvrage sur le métier. M<sup>me</sup> Müller a dit qu'elle ne retirait pas sa motion, je la comprends tout à fait. Cela permettra peut-être, au moment où nous nous réunirons – est-ce que ce sera le 1<sup>er</sup> juillet, je n'en sais rien – d'avoir une vision un peu plus claire et qui permettrait de mieux cibler sur une variante parfaitement valable, et dont on sait qu'elle peut fonctionner. Il vaut la peine que la Municipalité fasse un travail d'ingénieur et reprenne le projet, maintenant que nous avons l'occasion d'économiser une vingtaine de millions. A mon avis, il faut saisir cette chance.

**M. Alain Hubler (AGT):** – Après l'exposé brillant de M. Santschi, qui est convaincant comme toujours et qui, je l'espère, convaincra la majorité de ce Conseil, j'aimerais vous narrer une petite anecdote. Dans un cadre que je n'évoquerai pas ici afin de ne pas permettre à la Municipalité d'identifier la personne, un employé de la Direction des travaux, qui répondait à des questions d'un habitant de Lausanne sur l'éventuel report de circulation à l'occasion des travaux d'aménagement de la place de la Sallaz, a eu cette phrase éloquent: «Le jour où la route de contournement sera construite, il n'y aura plus de problème, cela fonctionnera comme un véritable aspirateur à voitures, qui vidangera toutes les rues annexes.» C'est dire. Je ne suis toujours pas convaincu qu'on puisse, grâce à une route de contournement qui fonctionne comme une bonde de baignoire, diminuer la circulation jusqu'à 13% à la route de Berne. Ou alors les estimations ont été faites très prudemment à l'époque afin de ne pas prendre de grands risques.

Je pense définitivement que l'aménagement de la place de la Sallaz devrait être réalisée comme zone de rencontre, comme cela se passe dans d'autres villes sur des artères très fréquentées. La dépense de Fr. 20 millions est peut-être – elle l'est très certainement – ahurissante par rapport au résultat escompté.

Concernant les commerçants et les hordes de personnes citées par M. Chollet qui s'agglutinent devant leurs commerces, il n'y a pas de raison qu'elles y entrent plus fréquemment lorsqu'elles seront moins agglutinées. Soit les commerces – M. Pernet parlait de la liberté de commerce, et M. Meystre parlait de la saine concurrence – sont bons et les gens agglutinés sont captifs et y entrent, soit les commerces sont moins bons et les gens n'y entrent pas.

Je terminerai sur une boutade à M. Picard, qui dit que le Vallon n'est pas une zone de détente. Et pourtant, il y fait du vélo. Monsieur Picard, allez ailleurs faire du vélo, là où vous serez détendu!

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:**

– J'aimerais d'abord dire à M<sup>me</sup> Müller: vous faites une polémique sur une date, mais je vous rappelle que vous avez très explicitement demandé que les conseillers nommés à cette commission puissent y participer. La Municipalité venant en second, elle fait des propositions. Respectez vos collègues membres de cette commission, la présidente en particulier, avec laquelle nous nous sommes mis d'accord sur une date. Vous envoyez régulièrement des messages pour demander d'avancer celle-ci. C'est choquant. M. Gillard a rappelé tout à l'heure le nombre de commissions auxquelles la Municipalité doit assister. C'est assez compliqué de gérer nos agendas, et le vôtre aussi. La Municipalité n'entend pas changer de date, qui a été admise avec la commission.

A titre personnel, je me permets de vous dire, Madame Müller, que vous faites un abus de droit dans l'utilisation du Conseil communal. Il était légitime que vous déposiez une interpellation urgente aujourd'hui, puisque l'arrêt du Tribunal fédéral est tombé. Mais là, vous faites un abus de droit, d'autant plus que le Conseil communal, par deux fois, a pris la décision formelle de mettre en œuvre ces travaux, compte tenu des objectifs annoncés.

Je ne reviens pas sur la manière dont vous définissez la qualité de la vie et de l'espace. C'est votre choix. Mais je pense que quand 40'000 voitures passent sur un espace, c'est aussi notre responsabilité politique d'apporter des propositions. Il est vrai qu'elles ne sont pas bon marché. Mais corriger cet élément et plus particulièrement la problématique de la voiture individuelle, c'est aussi important.

Vous êtes terriblement réductrice dans vos réflexions. Vous oubliez que des habitants vivent et travaillent sur cette place. Vous oubliez aussi un des objectifs essentiels: détourner une grande partie du trafic de transit individuel qui passe par Victor-Ruffly. Les habitants de cette rue ont vu les effets des mesures d'accompagnement du m2, entre autres par l'apparition d'un bus, et en sont très satisfaits, mais ils attendent les restrictions de trafic sur la place de la Sallaz.

Vous favorisez aussi, par vos propositions, des dépenses complètement inutiles. C'est par exemple la problématique du bus N° 6. Vous favorisez aussi, chère Madame, le fait que les piétons qui descendent de ces bus accèdent difficilement et délicatement au m2, particulièrement quand 40'000 voitures passent, et surtout aux heures de pointe.

Sur le plan de l'environnement aussi, vous favorisez la poursuite de la pollution sur une grande partie de cet espace, puisque vous interdisez l'électrification d'une ligne qui passe sur cette place et qui va en direction d'Isabelle-de-Montolieu.

Bref, à mon sens vous allez à l'encontre de vos propres objectifs, que je respecte. Mais ici, à mon avis, vous faites une erreur de jugement.

Le TA, par deux fois, a jugé les questions que vous avez posées. Il a regardé si tout avait été fait en conformité avec notre droit. Il y a un point sur lequel je suis d'accord avec vous, et nous l'avons dit en son temps – et là, je réponds aussi à M. Hubler –, c'est que l'objectif de 13% de réduction de trafic sur la route de Berne est difficile à atteindre. C'est évident, pour deux raisons. D'une part, s'il y a une poursuite de l'urbanisation effrénée dans diverses régions du canton, des gens qui viennent travailler à Lausanne sans avoir accès aux transports publics, cela pose problème. Faire un procès d'intention à la Ville de Lausanne à ce propos, c'est un peu dur. Tout comme je trouve que ce serait un peu dur aujourd'hui de faire un procès d'intention au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral. En effet, depuis plusieurs années, nos villes et nos régions travaillent de concert avec les Autorités supérieures pour l'aménagement du territoire et l'évolution des transports publics.

Il y a une demande très forte d'améliorer les transports publics de la part de la vallée de la Broye et des gens de Payerne et d'Avenches. J'espère, chère Madame, que vous irez voir votre conseiller d'Etat, en charge des infrastructures, et qu'il soutiendra mon projet de construire un tunnel ferroviaire entre Moudon et Lausanne. Vous lui demanderez comment il trouvera l'argent, mais puisqu'il est très performant, je pense qu'il y arrivera! En tout cas, demain, je peux sans autre aller avec lui à l'Office fédéral des transports pour déposer la demande formelle. Cela bouleversera un peu la réflexion actuelle de Rail 2030, où il y a des consensus, et il y a peut-être aussi d'autres priorités dans le Canton, entre autres améliorer la mobilité au niveau national et international sur l'axe de chemin de fer Est-Ouest.

J'espère vous avoir donné les réponses. Les 27 juin 2006 et 28 août 2008, vous avez confirmé l'intention d'introduire cette importante modification structurelle dans cette partie de la ville. Je ne peux que vous recommander de poursuivre dans cet élan pour le bien-être de tous les habitants.

**Le président:** – Je vous demande d'être brefs, deux interpellations urgentes nous attendent encore.

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT):** – Je souhaite revenir sur l'aspirateur à voitures. Nous l'avons dit à l'époque, même si nous n'avions pas été entendus. Je le répète: toute construction de route attire des voitures supplémentaires. C'est un projet qui va attirer des voitures au centre ville. Et ce n'est pas en essayant de savoir si le P+R augmentera son taux de fréquentation qu'on réduira le nombre de voitures entrant dans la ville. Une augmentation du trafic, en général, permettra à la fois d'avoir une meilleure fréquentation du P+R et plus de voitures qui descendent par les hôpitaux, Victor-Ruffly ... Surtout les hôpitaux, parce que ce sera par la route de contournement.

On nous fait beaucoup de promesses, on nous dit que cette route n'augmentera pas le trafic. Je voudrais savoir si nous pouvons avoir les comptages 2010 de toutes les rues qui sont dépendantes de cette route alentour, soit la route de Berne, la Feuillère, la route d'Oron, la place de l'Ours, Victor-Ruffly, les hôpitaux, l'avenue du Temple, aussi. Je voudrais savoir si nous pouvons avoir ces comptages avant que les travaux se fassent. En espérant, bien sûr, qu'ils ne se fassent pas. En 2010, est-ce possible de connaître le nombre exact des voitures qui passent, parce que le taux de fréquentation du P+R ne nous présentera pas de chiffres concrets.

**M. Benoît Biéler (Les Verts):** – Je renonce à mon intervention. M. Hubler et M<sup>me</sup> Knecht ont soulevé les mêmes interrogations et le même scepticisme que les miens sur la modération du trafic à l'entrée de la ville, avec un transit facilité dans le corridor du métro.

**M. Ulrich Doepper (Les Verts):** – Beaucoup d'excellentes choses ont été dites. Je serai bref, mais peut-être pas autant que mon collègue Biéler.

Les comptages 2010 sont en cours. Ils seront sans doute terminés à l'automne. La réponse à M<sup>me</sup> Knecht est toute trouvée.

En revanche, je suis heureux d'avoir entendu aujourd'hui le chiffre de 5% de réduction du trafic à l'entrée par la route de Berne. Ce chiffre laisse un peu songeur après deux ans de réseau 08. Est-ce qu'on va atteindre 13%, comme vous le dites, Monsieur le Directeur? On relira aussi l'EMPD pour savoir si c'était 18 ou 19% dont on parlait à l'époque du m2.

Pour abonder dans le sens de mes camarades Verts, le but de cette opération, c'est de prendre des mesures d'accompagnement au m2, c'est de renforcer le report modal. La route n'est pas une mesure qui va dans ce sens. La mesure qui va dans ce sens, c'est le feu rouge qui va avec.

**M. Pierre Santschi (Les Verts):** – M. le directeur, c'est assez normal, nous rappelle que nous avons pris deux décisions successives. Mais celles-ci se sont prises alors que nous étions dans l'ancien système, et avant la mise en place du réseau tl 08. Par conséquent, comme je l'ai dit dans ma première intervention, la Municipalité pouvait tout à fait essayer de soutenir – et pas seulement essayer, elle soutenait, je pense de bonne foi – qu'il serait impossible que ça tourne. Mais maintenant nous sommes devant une vraie réalité. Le réseau tl 08 a pu être mis en place et fonctionne. Par conséquent, une modération sur la place, sans dépenser Fr. 20 millions et sans route de contournement, peut maintenant être mise en place, pour autant qu'on veuille bien faire les travaux de complément nécessaires par rapport à l'une des variantes qu'on nous avait présentées avant les deux dates fatidiques rappelées par M. Français. Je répète: nous sommes dans une situation que nous avons pu observer. C'est le rêve de tout scientifique de pouvoir observer, nous voyons qu'on nous a dit des choses qui n'étaient pas

correctes et qui rendaient la route indispensable. Maintenant, la Municipalité a raison de ne pas démarrer au quart de tour pour ces travaux. Cela vaut la peine d'une réflexion qui coûtera beaucoup moins cher aux contribuables lausannois. Je rappelle qu'il y a aussi des contribuables lausannois aux environs de la place de l'Ours et de la place de la Sallaz.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Puisque M. Santschi insiste, je lui pose la question que je voulais lui poser avant de renoncer à prendre la parole. Monsieur Santschi, à quelle heure avez-vous été faire vos constatations? Je ne pense pas que c'est aux heures de pointe que vous l'avez fait.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Je confirme les propos de M. Doepper. Il y a des comptages, mais il faut qu'ils soient terminés. Ils seront connus d'ici à la fin de l'année, même s'il est déjà possible d'extrapoler à partir des chiffres déjà connus. Il y a un suivi environnemental et de comptage sur la totalité du site comme assuré dans le rapport d'impact du m2 et dans le cadre des mesures d'accompagnement, dont cette route, et c'est pourquoi j'ai pu vous donner les chiffres de 2009. Oui, je vous les ai donnés: le chiffre de moins 5%, c'est suite à des comptages à la route de Berne. Mais nous n'avons pas de compteurs en permanence. Nous avons demandé que ce secteur soit un peu plus équipé, parce qu'il est important, à ces grandes entrées en ville, d'avoir davantage de compteurs permanents pour suivre l'évolution du trafic de manière plus précise.

Vous avez raison, Monsieur Doepper, nous devons être attentifs à l'objet mis en place. D'ailleurs, vous avez posé une contrainte suite au premier préavis. Nous vous avons entendu, puisque nous avons accepté votre proposition. Nous avons mis un giratoire pour l'entrée de l'usine de Tridel et du bâtiment C, qui utiliseront cet accès. Nous vous avons clairement dit aussi qu'il est possible d'installer des feux au bas de la route de Berne, juste avant le virage à droite sur la route de contournement. De toute façon, il y aura une gestion des feux pour l'entrée des bus sur la place de la Sallaz et sur le carrefour de Boissonnet. Ce dernier est important pour réguler le trafic.

D'autre part, il y a confusion sur les chiffres par rapport à nos objectifs de réduction du trafic. Deux chiffres sont donnés: 13% et 18%. L'un est pour la rue du Bugnon, et l'autre pour la route de Berne. C'est vrai que cet objectif était ambitieux, il nécessite des compléments. Mais sans un complément cantonal du réseau des transports publics, ce chiffre sera difficile à atteindre. Il sera aussi de la responsabilité du Canton de mettre les moyens nécessaires pour faciliter l'arrivée de pendulaires sur Lausanne par une amélioration des transports publics.

**M. Pierre Santschi (Les Verts):** – M<sup>me</sup> Longchamp me demande à quelle heure j'étais à la Sallaz. J'y étais à 3 h 00 de l'après-midi, mais ce n'est pas la seule fois où j'y suis allé et où j'ai pu faire mes mesures de trafic de rebrousse-

ment par les bus. Donc la question n'a pas d'objet: le problème réel, c'est de savoir si, ayant constaté une réalité, on en tient compte ou pas.

**M. Alain Hubler (AGT):** – J'ai retrouvé, grâce à l'informatique, le préavis 2002/26 du 30 mai 2002<sup>56</sup>, qui faisait allusion, à l'époque, à une diminution de la circulation sur l'axe Nord-Est. On ne sait pas si c'est la route de Berne ou le Bugnon, si c'est une moyenne des deux ou si c'est la somme des deux. A l'époque, on parlait de 20%. On est descendu à 5% et on espère obtenir 13%, voire 18%. Les objectifs louables de l'époque des Fr. 750 millions du m2 ne seront pas atteints.

**M<sup>me</sup> Evelynne Knecht (AGT):** – Je ne suis pas sûre d'avoir été très bien comprise par M. Français tout à l'heure. Les comptages que je souhaite ne sont pas sur la route de Berne, Boissonnet et en amont, dont vous nous avez parlé et pour lesquels vous nous avez donné les chiffres. Ceux que je désire connaître sont pour le Bugnon et la place de l'Ours. C'est-à-dire ce qui entre dans la ville, en bas. Je voudrais savoir dans quelle mesure nous les connaissons. Nous devrions les avoir dans les comptages 2010, mais ces emplacements n'ont pas été inclus.

Pur revenir aux tl, je vous rappelle que le problème de la ligne 6 n'est pas qu'elle ne puisse pas rebrousser chemin à la Sallaz, mais qu'elle ne desserve plus Praz-Séchaud.

**M. Johan Pain (AGT):** – Je vais donner aussi mon point de vue. J'habite la Sallaz, à la route de Berne. Donc tous les matins, le soir, au milieu de la journée, je me rends compte de la réalité.

A mon avis, aux entrées et sorties par le passage de la Sallaz, il n'y a eu ni augmentation ni diminution depuis l'arrivée du m2. Je ne serais pas capable de vous dire si le quartier de la Sallaz veut ceci ou veut cela. Cela dépend de où l'on habite à la Sallaz. Pour ceux qui habitent comme moi sur la route de Berne, route de contournement ou pas, transformation de la place de la Sallaz ou pas, les voitures arrivent à l'entrée de la Sallaz. Donc pour ces habitants, les pendulaires et tous les inconvénients y rattachés resteront toujours un problème.

Pour les transports publics, aux heures de pointe, il y a un problème de rebroussement sur la place de la Sallaz. Mais en dehors, cela ne pose pas de problème, en termes de chronométrages. J'ai même posé la question à de nombreux collègues, qui l'ont confirmé. La ligne 6 était prévue pour tourner à la Sallaz. Cela faisait donc un véhicule supplémentaire dans la circulation sur la place. Avec le prolongement jusqu'à Valmont, c'est une ligne qui n'a pas trop perturbé et a renforcé le réseau tl.

Cela dit, je soutiens le fait qu'il y ait une commission pour approfondir cette réflexion.

<sup>56</sup>BCC 2002, T. II (N° 11/I), pp. 203 ss.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– M<sup>me</sup> Knecht n’a peut-être pas bien compris. Tous les cinq ans, nous faisons des comptages dans toute l’agglomération et nous allons renforcer ceux-ci sur tout ce secteur dans cette période. A la place de l’Ours, sur Victor-Ruffy, il y a des petites bandes sur la route, qui nous permettent de compter. C’est en cours.

Je rappelle aussi que la place de la Sallaz, ce n’est pas seulement des bus, c’est aussi une qualité de vie, et la possibilité de réaliser une mutation importante du patrimoine dans cette partie de la ville. On ne peut pas dire qu’elle ne le mérite pas, je pense qu’elle le mérite et votre Conseil a pris ses décisions à ce propos.

Les travaux commencent ! Je ne sais pas ce que la motion va apporter. Mais pour le dialogue, je n’ai pas de problème, le bureau est ouvert, allons-y ! Parlons, cela nous permettra de préparer le préavis, déjà presque arrivé sur la table de la Municipalité. Nous pourrions échanger là-dessus. Mais à moins que M. le syndic ne me dise le contraire, je ne pense pas qu’on aille dans l’autre sens.

**Le président :** – La discussion n’est plus demandée, elle est close. Aucune résolution n’étant déposée, cet objet est ainsi clos.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l’interpellation urgente de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts : « Contournement de la place de la Sallaz – Des millions dépensés sans raison ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Je prends la deuxième interpellation urgente et j’appelle à cette tribune M. Xavier de Haller. Je vous laisse apporter quelques compléments à votre texte. L’interpellation ne sera pas lue, comme il a été convenu, puisque le texte a été distribué.

**Interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour que la sécurité des utilisateurs du domaine public soit garantie sur les carrefours de la ville ! »<sup>57</sup>***Développement polycopié*

Depuis plusieurs mois, les différents usagers du domaine public lausannois se trouvent confrontés à un nouveau danger. En effet, les piétons, cyclistes, transports publics et automobilistes rencontrent sur certains carrefours de notre ville des gens qui proposent de laver un pare-brise (après l’avoir dûment sali) contre une modeste rémunération ou qui réclament avec insistance le don d’espèces sonnantes et trébuchantes.

La question soulevée par la présente interpellation n’est pas de savoir s’il s’agit ou non de mendiants ou de « prestataires de services » comme les nomme la majorité de la Municipalité, mais bien au contraire d’intervenir avant que ne se produise un accident pouvant aller jusqu’à entraîner de graves blessures, voire un décès. Ces personnes occupent en général les principaux carrefours des axes routiers de notre cité. A titre d’exemple, citons le carrefour de la Bourdonnette, qui voit se croiser piétons, cyclistes, transports publics et automobilistes. La simple observation du carrefour permet de constater qu’entre les files de véhicules arrêtés aux feux des personnes passent de fenêtre en fenêtre pour proposer de nettoyer un pare-brise ou simplement pour réclamer un peu d’argent. De telles activités ont été constatées à de nombreuses reprises depuis les derniers mois. Elles soulèvent indéniablement des questions concernant la sécurité des usagers du domaine public, y compris des personnes se livrant à ces activités. En effet, d’une part, ces gens distraient, déconcentrent, voire énervent les conducteurs, ce qui pourrait déboucher sur des accidents de la circulation et, d’autre part, ils se mettent eux-mêmes en danger en traversant la chaussée au milieu d’une circulation dense. L’exemple cité ici n’est malheureusement pas le seul. Ainsi, des scènes similaires se déroulent également aux carrefours de l’avenue de Provence et de Tivoli.

En tout état de cause, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle eu connaissance des activités précitées ?
2. Dans l’hypothèse où il s’agirait d’activités rémunérées, donc lucratives, ont-elles fait l’objet d’une demande d’autorisation auprès de la police du commerce ?
3. La Municipalité a-t-elle l’intention de prendre des mesures afin de rétablir la sécurité sur les carrefours concernés ? Si oui, lesquelles ?

<sup>57</sup>BCC 2009-2010, T. II (N° 17/I), p. 696.

4. En cas d'accident impliquant les personnes se livrant aux activités décrites ci-dessus, l'Autorité communale, connaissant la situation, peut-elle être actionnée en responsabilité?

**M. Xavier de Haller (LE):** – Vous avez le texte de mon interpellation urgente sous les yeux, donc je ne vais pas la lire. J'aimerais seulement apporter deux remarques et une illustration supplémentaire relevée ce jour.

Premièrement, je précise que le propos de cette interpellation n'est pas de faire un pré-débat sur l'interdiction ou non de la mendicité et les questions qui peuvent se poser à ce propos. La question soulevée par cette interpellation est un problème de sécurité publique qui concerne tous les usagers du domaine public. C'était le premier point sur lequel je voulais insister.

Deuxième remarque, on m'a interpellé à plusieurs reprises en me disant qu'il y a des problèmes de sécurité sur ces carrefours. Ces interpellations venaient de tous bords politiques. Cette interpellation n'a pas pour but d'inciter à un affrontement entre la gauche et la droite, mais d'essayer de trouver une volonté commune pour garantir la sécurité des usagers du domaine public.

Enfin, le troisième point est une illustration recueillie aujourd'hui sur le carrefour de la Bourdonnette. Des enfants âgés de douze à quinze ans naviguaient entre les voies de circulation, plus ou moins indépendamment des phases de feu. Ils voient à peu près que quand c'est vert, les véhicules démarrent, mais ils restent entre des véhicules qui circulent et démarrent. Aujourd'hui, j'ai vu un enfant de douze ans qui est resté faire la manche entre un camion à ordures et un bus tl. Vous imaginez la place qu'il doit y avoir sur le domaine public entre ces deux véhicules!

Voilà les quelques précisions que je voulais amener. Je me réjouis d'entendre les réponses de la Municipalité aux quelques questions soulevées.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Comme l'a dit l'interpellateur, il faut distinguer la mendicité elle-même qui, comme vous le savez, n'est pas illégale, d'un certain nombre d'autres activités. Notamment les activités à but lucratif qui, elles, posent des problèmes de légalité et de sécurité.

Ce qu'évoque aujourd'hui M. de Haller est connu du Corps de police et de tout citoyen qui fréquente ces régions. Si bien connu que du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai, la centrale d'appel et d'engagement n'a pas reçu moins de deux cent cinquante appels pour signaler ce problème, notamment aux carrefours de la Bourdonnette et de Tivoli-Provence. Cette situation est également très connue puisque, dans le même laps de temps, pas moins de septante-huit dénonciations pour infraction à la Loi sur la circulation routière ont été

transmises au préfet. De très nombreuses amendes d'ordre ont été infligées, toujours par rapport à la LCR, aux personnes s'adonnant à ces activités.

Aujourd'hui, la police lausannoise collabore avec d'autres polices cantonales dans le cadre d'une action dénommée Denaro, qui existe au niveau romand. Elle a pour but de diminuer le plus possible l'activité lucrative et sans autorisation de ces personnes, qui s'accompagne parfois de menaces et d'incivilités. Cela concerne notamment les laveurs de vitres aux carrefours et diverses fausses collectes. Depuis aujourd'hui, sept policiers sont disponibles pour cette action pendant un certain nombre de jours.

M. de Haller veut-il chaque fois lire ses questions? Il y en a quatre...

**M. Xavier de Haller (LE):** – La première question, à laquelle, Monsieur le municipal, vous avez répondu, était:

*1. La Municipalité a-t-elle eu connaissance des activités précitées?*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Est-ce que vous désirez apporter un complément?

*(Pas de réponse audible. M. Xavier de Haller lira ainsi toutes ses questions, auxquelles M. Marc Vuilleumier répondra.)*

*2. Dans l'hypothèse où il s'agirait d'activités rémunérées, donc lucratives, ont-elles fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la police du commerce?*

Il n'y a pas eu de demande d'autorisation à la police du commerce ou à qui que ce soit d'autre, c'est pourquoi ces personnes ont été dénoncées. Ce qui n'est pas le cas, je le rappelle, des musiciens de rue. Ceux-ci sont soumis à deux autorisations. D'une part pour avoir le droit d'exercer une activité lucrative un certain nombre de jours dans le canton de Vaud et d'autre part lorsqu'ils viennent jouer de la musique à Lausanne – plus ou moins bien, je vous l'accorde. Ils paient chaque fois un émolument à la police du commerce.

En revanche, il n'y a eu aucune demande de la part des laveurs de vitres, donc aucune autorisation n'a été accordée.

*3. La Municipalité a-t-elle l'intention de prendre des mesures afin de rétablir la sécurité sur les carrefours concernés? Si oui, lesquelles?*

Depuis plusieurs mois, pour des questions de sécurité mais aussi de légalité de cette activité, le Corps de police, notamment sa Brigade cycliste mais aussi des patrouilles de Police-secours, s'occupe activement de ces problèmes. Nous avons renforcé cette action depuis aujourd'hui en coordonnant diverses mesures avec d'autres polices cantonales.

4. *En cas d'accident impliquant les personnes se livrant aux activités décrites ci-dessus, l'Autorité communale, connaissant la situation, peut-elle être actionnée en responsabilité?*

L'Autorité reconnaît qu'il y a problème et prend plusieurs mesures pour en limiter le plus possible les conséquences.

**Le président :** – La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – M. le municipal a fait savoir dernièrement, sur les ondes de la radio et dans les médias, qu'il préparait un rapport-préavis à l'intention du Conseil communal à propos de la mendicité en général. Comme cela a été rendu public, j'aimerais savoir s'il est exact que la Municipalité nous proposera ce texte.

**M. Guy Gaudard (LE) :** – On minimise les nuisances provoquées par ces laveurs de vitres. Ce matin, je suis passé par le carrefour de la Bourdonnette et j'ai été surpris de voir un adolescent posté près de chaque bouton poussoir des piétons. Dès que le cycle des automobiles passe au vert, un de ces enfants presse sur le bouton et le cycle se raccourcit, les temps sont nettement plus courts pour les véhicules. Ces gens se trouvent au milieu de la chaussée et pour passer entre la dame de droite et l'enfant de gauche, c'est souvent délicat. En cas d'accident, je me demande à qui seront imputées les responsabilités.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – En effet, M. Voiblet a participé avec moi – ou contre moi, c'est selon – à un débat télévisé. Il doit connaître la réponse, trois interventions sont pendantes devant ce Conseil, dont deux déposées par M. Voiblet lui-même, concernant l'interdiction de la mendicité. Une commission se réunit ces prochains jours. Si celle-ci, puis dans un deuxième temps le Conseil communal, nous renvoient ces motions ou postulats, ce que j'imagine, nous rédigerons un préavis, comme le veut le Règlement.

Monsieur Gaudard, je viens de dire que suite à des passages fréquents et pratiqués de longue date par le Corps de police à ces endroits, nous venons d'organiser une action spécifique sur ces problèmes. Preuve que nous ne minimisons pas, mais que nous agissons !

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – M. le municipal vient de dire que des mesures étaient renforcées depuis aujourd'hui. Que se passait-il auparavant? Parce que j'ai vu ces laveurs de glaces non seulement à la Bourdonnette, mais aussi à la place du Tunnel, en face de l'Hôtel de police! Les policiers avaient-ils déjà reçu la consigne d'intervenir ou est-ce seulement depuis aujourd'hui?

**M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva (LE) :** – Le 24 mai, alors que je passais en me promenant à la Bourdonnette, j'ai observé

que les agents de police sont intervenus à quatre reprises. Je me suis permis de me présenter à un agent qui venait d'infliger une amende à une famille. Je lui ai demandé ce qui se passera ensuite. J'aimerais que M. le municipal m'explique si ces personnes paient vraiment l'amende qui leur est infligée et de quels moyens les policiers disposent. A côté de ces adultes, comme cela a été dit tout à l'heure, il y avait des enfants mineurs, dont un n'avait pas plus de quatre ans. Est-ce que le SPJ a été informé? Est-ce que cette famille est dénoncée? Comment cela se passe-t-il? Cela m'a beaucoup dérangé de voir ce que M. Gaudard vient de relater: des jeunes qui appuient sur le bouton pour retarder la cadence des feux. Je vous remercie de vos réponses.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – La police intervient et inflige des amendes lorsqu'il y a des infractions. Nous ne mettons pas une amende parce qu'une famille est là avec un enfant de quatre ans. En revanche, quand des personnes sont surprises en train de commettre une infraction, la police intervient.

Comme je viens de le dire, il y a eu septante-huit dénonciations au préfet pour des fautes jugées plus importantes que les simples amendes d'ordre. Ensuite, c'est le préfet qui décide et notifie les amendes aux personnes. Et là, on se trouve en effet devant les mêmes problèmes que dans toutes les villes, à Genève en particulier, où le problème est encore plus aigu suite à l'interdiction de la mendicité. Les policiers y mettent trois fois plus d'amendes que n'importe où ailleurs, et trois fois plus d'amendes impayées viennent en retour parce qu'il n'y a pas de destinataire. C'est un problème, ces amendes. Parfois les gens ont un peu d'argent sur eux, parfois ils n'en ont pas. Mais le traitement de l'amende suit son cours selon les procédures habituelles.

**M. Xavier de Haller (LE) :** – Je prends acte des réponses de la Municipalité aux diverses questions posées dans mon interpellation ainsi qu'à celles intervenues lors de la discussion. Je prends acte également qu'il y a des dénonciations, que les mesures sont prises par les agents de terrain qui, au quotidien, assurent notre sécurité. Je m'en réjouis.

Toutefois, malgré l'activité de nos forces de l'ordre, je me pose la question de l'efficacité de ces mesures puisque, passant fréquemment au carrefour mentionné dans mon interpellation, je retrouve en général les mêmes personnes de semaine en semaine. Elles ont peut-être été dénoncées, mais le problème dépasse probablement nos compétences communales. Toutefois, si les directives politiques données aux policiers manifestaient la même détermination à chasser ces personnes ou, au moins, à essayer de limiter leur rayon d'action, que celles mises en œuvre pour poursuivre le pauvre automobiliste – qui se contente de se déplacer, certes dans un moyen de locomotion individuel, mais sur le domaine public – on pourrait faire un grand pas en avant.

Je vous remercie des réponses que vous avez apportées à mes questions.

**Le président** : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Aucune résolution n'étant déposée, cet objet est ainsi clos.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation urgente de M. Xavier de Haller : « Pour que la sécurité des utilisateurs du domaine public soit garantie sur les carrefours de la ville ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président** : – Nous passons à notre troisième interpellation urgente et j'appelle à cette tribune M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger. Je vous donne la parole pour donner quelques commentaires sur votre interpellation. Ensuite, nous répondrons aux questions si la Municipalité compte le faire ce soir.

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger et consorts : « Lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée. Quelles mesures apporter aux renforcements de la sécurité de ces personnes à Lausanne ? »**<sup>58</sup>

*Développement polycopié*

Le 14 mai dernier, la TSR révélait qu'à Fribourg une enquête menée sur quatre ans a permis d'identifier 322 victimes de prostitution forcée et que deux responsables de cabaret doivent répondre devant la justice d'encouragement à la prostitution et de traite d'êtres humains. Chaque année, des milliers de femmes sont trafiquées (1 à 2 millions<sup>59</sup>) dans le monde pour l'exploitation sexuelle, dont environ 500'000<sup>60</sup> en Europe de l'ouest. Quatrième plus grande ville de Suisse, Lausanne abrite également ces réseaux mafieux qui profitent de la globalisation, gagnent des milliards en obligeant des êtres humains à se livrer à la prostitution. En constante augmentation (en 2008, la traite humaine pour l'industrie du sexe était évaluée à 200'000 personnes en Europe de l'Ouest<sup>61</sup>), la situation reste alarmante.

La plupart de ces victimes sont sans argent et sans réseau social et vivent dans des conditions extrêmement précaires ; elles dépendent entièrement de leurs trafiquants, de leurs

proxénètes, qui utilisent tous les moyens pour restreindre leur liberté de mouvement. Ces personnes sont souvent victimes de menaces, de violences, sont mises sous pression afin qu'elles se livrent à des actes sexuels sous contraintes, moyennant rémunération des clients. Qu'il s'agisse d'exploitation à des fins de prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, comme la pornographie, la traite des êtres humains constitue une infraction grave qui implique des violations des droits fondamentaux de la personne et de la dignité humaine.

Conformément à la Loi sur l'exercice de la prostitution (LPros) du 30 mars 2004, le Canton et les Communes sont compétents en la matière. A Lausanne, les offres sont nombreuses, que ce soit le long de la route de Genève ou à la gare de Sébeillon, dans les salons de prostitution ou dans les cabarets. Dans notre ville, comme ailleurs en Europe, des proxénètes s'enrichissent en exploitant des femmes croyant quitter leur pays pour un eldorado et qui sont prises au piège, victimes de systèmes mafieux.

« Nous savons que derrière ces femmes il existe des réseaux très organisés, peu scrupuleux et extrêmement violents » commentait un inspecteur de la Brigade des mœurs dans un reportage intitulé « Voyage nocturne aux côtés de la Brigade des mœurs », publié par le journal *24 heures* le 25 mai dernier<sup>62</sup>. La Brigade des mœurs de la police judiciaire municipale travaille certes très activement, mais seuls « deux de nos collaboratrices/teurs sont affectés à plein temps au contrôle de la prostitution, à la détection et à la lutte contre les infractions liées à cette activité et qu'une collaboration est établie avec la Cellule investigation prostitution de la police cantonale » comme l'indiquait la Municipalité dans sa réponse à la résolution déposée par M<sup>me</sup> Stéphanie Pache, suite à son interpellation « Lausanne, point chaud de la traite d'êtres humains ? »<sup>63</sup>

Ces deux postes à plein temps sont insuffisants pour détecter qui, parmi toutes les travailleuses et tous les travailleurs du sexe sont victimes de filières mafieuses, pour découvrir d'éventuels salons clandestins et pour démanteler des réseaux de prostitution dans une ville de 133'280 habitants<sup>64</sup>.

Tenant compte de ces constats, je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. De quelles manières la Brigade des mœurs de la police judiciaire municipale effectue-t-elle les contrôles pour déterminer si une personne est victime de proxénétisme et de trafic humain ?
2. A combien de personnes en ville de Lausanne la Municipalité estime-t-elle le nombre de victimes de trafic humain ?

<sup>58</sup> BCC 2009-2010, T. II (N° 17/I), p. 696.

<sup>59</sup> Amnesty international.

<sup>60</sup> Dr Beate Merk, ministre d'Etat en Bavière, Allemagne, 8 mars 2010.

<sup>61</sup> Amnesty international.

<sup>62</sup> *24 heures* du 25 mai 2010.

<sup>63</sup> Réponse du 5.01.2008 de la Municipalité à la résolution déposée par M<sup>me</sup> Stéphanie Pache, suite à la réponse municipale à son interpellation, intitulée « Lausanne, point chaud de la traite d'êtres humains ? »

<sup>64</sup> Site internet de la Ville de Lausanne.

3. Outre les contrôles de la Brigade des mœurs de la police judiciaire municipale, quelles mesures particulières sont entreprises pour lutter contre le proxénétisme à Lausanne ?
4. Combien de victimes de traite humaine, de prostitution forcée, ont été découvertes ces dix dernières années dans les milieux de la prostitution lausannoise ?
5. Les personnes victimes de traite d'êtres humains ont besoin d'une prise en charge adaptée à leur situation précaire. Outre une subvention annuelle à l'association Fleur de Pavé, quelles mesures ont été prises par la Municipalité pour améliorer cette situation ?
6. La Ville de Lausanne, en collaboration avec l'Etat de Vaud et la Confédération, participe-t-elle à des actions de prévention dans les pays de recrutement des personnes exposées, en qualité de victimes, à la traite humaine ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.)** : – Si nous choisissons de déposer aujourd'hui cette interpellation en urgence, c'est par rapport à plusieurs événements qui se sont produits ces derniers temps. Notamment le 14 mai dernier, lorsque la TSR révélait qu'à Fribourg une enquête menée sur quatre ans a permis d'identifier 322 victimes.

Cette interpellation fait également suite à celle déposée il y a plus de deux ans par notre collègue socialiste Stéphanie Pache, intitulée « Lausanne, point chaud de la traite d'êtres humains »<sup>65</sup>, à laquelle la Municipalité avait répondu le 5 janvier 2008.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports** : – Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, selon ce qui est enseigné à l'Institut suisse de police et qui s'inspire largement du Code pénal suisse et des commentaires émis par d'éminents spécialistes, ce qu'est la traite des humains. Pour résumer en quelques mots, est considéré comme contrainte à exercer la prostitution toute activité qui comprend le recrutement de ces personnes, l'organisation de leur voyage, leur accueil en un lieu donné et leur hébergement. Le tout assorti de menaces, de contraintes, de violences physiques et de la volonté de profiter de la vulnérabilité d'une personne.

Comme M<sup>me</sup> Wermelinger vient de le dire, nous avons déjà abordé ce sujet lors d'une interpellation de M<sup>me</sup> Stéphanie Pache, qui avait été suivie d'un vœu. Lors du traitement de ce vœu, six mois plus tard, nous avons refait un point de la situation. Aujourd'hui, une année et demie après, nous pouvons reprendre les points développés, qui restent d'actualité.

Aujourd'hui, malgré ce qu'on a pu découvrir dans le canton de Fribourg par le biais des journaux, selon les indications de la Brigade des mœurs de la police municipale mais aussi de la Cellule Investigation Prostitution (CIPRO), l'organisme de la police cantonale qui s'occupe de cette question, il n'y a pas d'éléments avérés permettant de dire qu'il y a de la traite d'êtres humains dans notre ville, dans notre canton.

On ne peut évidemment pas exclure qu'il y en ait, mais il n'y a pas de preuves que cela soit le cas. On ne peut pas non plus exclure que des personnes venant d'Afrique subissent diverses pressions familiales pour les inciter à se prostituer.

Plus généralement, on constate dans notre ville une certaine stabilité du nombre de prostitué-e-s et de salons de massage. Il est aussi intéressant de constater que les contrôles de police mettent en évidence une diminution très importante du nombre de prostitué-e-s clandestin-e-s. En 2003, la moyenne des personnes illégales était de 80 %, en 2009 de 25 %. Cette situation s'explique très certainement par la libre circulation en Europe.

C'est probablement une petite phrase dans un article de *24 heures* d'il y a une semaine qui a incité M<sup>me</sup> Wermelinger à déposer son interpellation. Cet article parlait de prostituées hongroises et l'informateur du journaliste, se référant spécifiquement à ces personnes, a mentionné qu'il s'agissait là de réseaux mafieux et bien organisés. Cette phrase était rattachée à la situation de prostituées en provenance de ce pays. Aujourd'hui, en grande partie grâce au travail de contrôle systématique accompli par la Brigade des mœurs et Police-secours, les prostituées venant de ces pays n'ont plus réapparu sur le territoire lausannois depuis environ trois mois. On peut le dire : il n'y a pas aujourd'hui d'arrivées massives de personnes des pays de l'Est dans le but de se prostituer.

Selon la Brigade des mœurs, la situation est sous contrôle. On peut évidemment avoir un long débat sur le bien-fondé de la prostitution en ville, mais la situation, telle qu'elle est organisée à Lausanne, ne nécessite pas d'effectifs supplémentaires. En effet, le milieu est bien connu.

La Brigade des mœurs fait partie de la police judiciaire, elle est composée de neuf policiers, dont deux s'occupent uniquement des salons de massage, de la prostitution de rue et des trois cabarets qui restent, puisque c'est un marché en voie de disparition.

Pour les questions, Madame Wermelinger, veuillez les lire, s'il vous plaît.

*(M<sup>me</sup> Wermelinger lira ainsi les questions à M. le municipal, qui y répondra au fur et à mesure.)*

1. De quelles manières la Brigade des mœurs de la police judiciaire municipale effectue-t-elle les contrôles pour déterminer si une personne est victime de proxénétisme et de trafic humain ?

<sup>65</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 12), pp. 675-677.

L'action de la police urbaine de proximité, notamment de la Brigade des mœurs, consiste d'abord en contrôles, mais aussi en l'établissement d'un dialogue de confiance avec les femmes et les hommes qui s'adonnent à cette activité, dans le but d'obtenir des informations. C'est la présence régulière dans la rue, le contrôle des salons de massage connus, la détection, par l'information, de salons de massage nouveaux ou clandestins. C'est aussi une collaboration importante avec les associations et la CIPRO, la cellule d'investigation de la police cantonale, qui s'occupe essentiellement de ces problèmes. C'est principalement par le contact, si je puis me permettre, que la Brigade des mœurs obtient des informations et peut agir à partir de celles-ci pour effectuer des contrôles et, le cas échéant, dénoncer des actes illégaux.

2. *A combien de personnes en ville de Lausanne la Municipalité estime-t-elle le nombre de victimes du trafic humain ?*

A Lausanne, on estime le nombre de prostitué-e-s à environ deux cents à deux cent cinquante. Le nombre de salons de massage a fortement baissé au cours des années, il est d'environ cent, probablement un peu moins aujourd'hui. Comme je l'ai dit dans mon préambule, il n'y a pas de moyens avérés pour affirmer que la traite des êtres humains y existe. Nous ne pouvons par conséquent pas dire combien il y a de victimes de cette traite.

3. *Outre les contrôles de la Brigade des mœurs de la police judiciaire municipale, quelles mesures particulières sont entreprises pour lutter contre le proxénétisme à Lausanne ?*

Nous avons deux moyens importants. Tout d'abord des réunions régulières entre la police, notamment la Brigade des mœurs, et les associations. C'est une source d'information très importante de part et d'autre. Il y a aussi des réunions avec le Service cantonal de la population (SPop) pour toutes les questions de permis de travail, avec la police du commerce pour les questions relatives aux établissements publics, avec le Service de coordination contre la traite des êtres humains de l'Office fédéral, qui dépend du Département de justice et police. Le deuxième moyen, je le répète, est essentiel, c'est le soutien important aux associations et le dialogue avec celles-ci.

4. *Combien de victimes de traite humaine, de prostitution forcée, ont été découvertes ces dix dernières années dans les milieux de la prostitution lausannoise ?*

Dans le canton de Vaud et à Lausanne en particulier, aucun cas n'a été enregistré ces dix dernières années avec le chef d'accusation de traite d'êtres humains. En revanche, une dizaine de cas l'ont été pour encouragement à la prostitution. La différence est que dans l'encouragement à la prostitution, il n'y a pas d'organisation mafieuse derrière la traite. La notion de contrainte est nettement moins importante dans le deuxième cas que dans le premier.

5. *Les personnes victimes de traite d'êtres humains ont besoin d'une prise en charge adaptée à leur situation précaire. Outre une subvention annuelle à l'association Fleur de Pavé, quelles mesures ont été prises par la Municipalité pour améliorer cette situation ?*

Il ne s'agit pas seulement d'une subvention, mais aussi d'activités qui font l'objet de discussions entre la Municipalité, ses services et les associations : Fleur de Pavé pour tout ce qui est la prostitution de rue, Tandem, qui essaie de construire des projets professionnels pour que les gens quittent la prostitution. Il y a aussi la volonté, au Corps de police, de favoriser le dépôt de plaintes lorsqu'il y a violence contre des prostituées et de les traiter en priorité pour que l'acte de violence soit poursuivi et la personne inculpée punie.

6. *La Ville de Lausanne, en collaboration avec l'Etat de Vaud et la Confédération, participe-t-elle à des actions de prévention dans les pays de recrutement des personnes exposées, en qualité de victimes, à la traite humaine ?*

Outre le soutien aux associations, qui entreprennent aussi des actions de prévention – qui est de compétence cantonale ou fédérale – la Ville de Lausanne n'aide pas de projets dans les pays où se recrutent les prostitué-e-s.

**Le président :** – La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.) :** – Je remercie M. le municipal pour ses réponses rapides, précises et concises. Je peine toutefois à croire que Lausanne est épargnée par un trafic humain, quand on voit les chiffres, un ou deux millions de personnes pour l'exploitation sexuelle dans le monde, environ cinq cent mille personnes estimées en Europe de l'Ouest... Lausanne est la quatrième grande ville de Suisse. Il n'y a pas de raison qu'elle soit un îlot que les réseaux mafieux épargnent. Quant à Fribourg, on découvre, après quatre ans d'enquête – c'est donc un travail de longue haleine –, que trois cent vingt-deux femmes sont victimes de prostitution forcée. Je peine vraiment à croire, à ce stade, que la ville de Lausanne ne fasse pas l'objet de cas similaires. Ceci d'autant plus que ces femmes – dans le canton de Fribourg, il s'agissait d'un cabaret – voyagent d'un point à un autre. Je pense que Lausanne fait également partie de ce réseau et constitue aussi un point de chute pour ces personnes. Elles sont probablement difficiles à cerner, puisqu'on sait qu'elles sont là pour quelques semaines avant de partir dans une autre ville, puis une autre, à travers l'Europe.

Dans ce sens, vos réponses sont semblables à celles que vous aviez données en 2008. Vos services avaient écrit alors qu'il n'y avait pas, à ce jour, en Suisse, de preuve de l'existence de réseaux criminels organisés en matière de traite d'êtres humains actifs dans le domaine de la prostitution.

Monsieur le Municipal, je veux bien entendre vos réponses, mais j'ai aussi peine à croire que les deux postes ETP de la Brigade des mœurs assignés sept jours sur sept pour contrôler plus de cent trente mille habitants dans notre ville soient suffisants pour aboutir à un résultat. Je veux bien croire que vos services connaissent les femmes prostituées, les personnes inscrites, régulières, etc. J'ai toutefois lu dernièrement que des studios sont loués à des prix prohibitifs. Vous dites qu'il n'y a presque plus de cabarets à Lausanne. Il y en a peut-être de moins en moins, mais cette situation est peut-être momentanée. Vous parliez tout à l'heure d'une baisse, par rapport à un contrôle que vous avez effectué il y a trois mois. Est-ce que trois mois sont suffisants pour tirer une conclusion ?

Dans ce sens, les réponses que vous venez de me donner me laissent perplexe. Je souhaite par conséquent déposer une résolution.

**M. Roland Rapaz (Soc.):** – Ma question s'adresse au directeur de la Sécurité publique. Elle est annexe à la question posée par Elisabeth Wermelinger. Ayant lu également dans la presse, je suppose aussi de source policière, que des prostituées payaient Fr. 500.– par semaine la chambre auprès des propriétaires, j'aimerais savoir à partir de quelle somme on devient proxénète. Parce que si ce n'est pas du proxénétisme, j'aimerais savoir ce que c'est !

**M. Jean Tschopp (Soc.):** – L'interpellation de M<sup>me</sup> Wermelinger pose aussi la question de la dignité de ces femmes et de ces hommes. Dans un milieu où le marché s'est considérablement durci, on sait la pression à la baisse des prix des femmes et des hommes contraints de se vendre pour une bouchée de pain. La situation s'est aggravée en particulier ces dernières années, notamment autour des filières venues de pays de l'Est.

Cela pose aussi la question de l'hébergement : on sait que plusieurs propriétaires pratiquent l'usure. Vous dites que les preuves manquent. Quels sont les moyens mis en œuvre pour faire face à un marché extrêmement diffus ?

Vous parlez de l'illégalité ou plutôt du statut de plus en plus souvent légal de ces femmes et de ces hommes, mais je ne vois pas bien où est le lien avec la notion de traite. Ce n'est pas parce qu'il y a plus de femmes en situation légale qu'il n'y a pas de traite pour autant.

Quant on parle marché, il y a les salons de massage, Internet. C'est un domaine très diffus où on sait que tout le monde ment, sans doute davantage que dans d'autres. Alors quels sont les moyens que la Municipalité entend mettre en œuvre pour enquêter plus à fond dans ce domaine et pour lutter contre les filières ?

**M. David Payot (AGT):** – Je remercie à cette tribune l'étudiante de l'EESP qui a fait un travail assez approfondi sur la prostitution de rue à Lausanne et qu'elle m'avait

demandé de relire. Elle a assez bien cerné la question de la traite, notamment, et dit qu'un des problèmes est que les définitions légales pour pouvoir parler de traite d'êtres humains sont restrictives. En particulier, la définition de la contrainte n'est pas extensive, même si la plupart des prostituées ont peu d'autres options pour assurer leur existence.

C'est probablement une des explications de la différence entre les résultats de la police et ceux donnés par des organisations qui voient le problème dans sa globalité à un niveau international.

Une des difficultés récurrentes pour intervenir dans ce domaine, c'est l'illégalisation possible de différents aspects de l'existence des prostitué-e-s. La fin des permis de cabaret dans certaines régions de Suisse en est un. L'obligation de s'annoncer pour être prostitué à Fribourg contraint aussi un certain nombre de personnes à pratiquer dans la clandestinité. Heureusement, ce n'est pas le cas à Lausanne.

Je n'avais pas encore lu la résolution au moment où j'ai demandé la parole. Il me semble qu'on peut tout à fait la soutenir, avec toutefois la nuance que les contrôles de police suscitent précisément une crainte légitime de la part des prostitué-e-s, qui se trouvent par certains aspects dans l'illégalité. C'est bien ce que peuvent exploiter les proxénètes. Si un travail doit être fait, ce serait plutôt par le biais des associations que par des contrôles de police.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.):** – Je remercie M. Payot pour les compléments d'informations qu'il nous donne. Quand je dis que deux postes à plein temps ne sont pas suffisants pour garantir un véritable contrôle, je ne pense pas seulement aux contrôles de police qui vérifient les papiers des gens. C'est peut-être aussi une autre manière d'approcher ces derniers. C'est un premier élément, qui peut aussi ouvrir la possibilité de mener des enquêtes permettant d'arriver à des résultats différents.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Je suis toujours surpris, lorsqu'on parle d'un projet urbanistique, de construire une maison ici ou là, d'entendre qu'il faut consulter les habitants, avoir de la proximité, etc. Et lorsqu'on parle de problèmes de ce type, je ne sais pour quelle raison, il faut faire davantage confiance aux personnes qui pensent international qu'aux gens qui pensent local et connaissent bien les personnes concernées. Je ne veux pas citer de noms, parce que je n'ai pas envie non plus que les gens croient qu'il y a des relations étroites entre une association et la police, mais quand les associations disent ce que je viens de relater maintenant, je pense que ce doit être vrai. Ce sont elles qui connaissent le mieux ce milieu. On pourrait mettre la parole de la police en doute si on croit qu'elle dit tout de travers et poursuit d'autres buts que la tranquillité publique. Mais les deux discours, avec évidemment des visions différentes parce que les buts sont différents, concordent complètement.

On peut évidemment penser que ce n'est pas comme ça. Mais si l'un ou l'autre d'entre vous a des éléments qui le montrent, c'est volontiers que nous irons de l'avant. Il y a des gens dont c'est le métier et dont c'est l'engagement professionnel principal d'être à disposition de ces personnes. Il y a évidemment des problèmes, mais je ne crois pas que la dignité soit la question ce soir. Il ne s'agit pas de savoir si c'est bien ou pas de se prostituer. Personne n'aimerait voir sa fille ou son fils le faire. En même temps, on entend souvent un discours très libéral soutenant que c'est le plus vieux métier du monde, que ça fait partie de la vie... Nous tenons aussi des discours très contradictoires à ce propos, suivant l'approche morale que nous avons à cet égard.

Deux motions sont pendantes devant le Conseil communal. Une motion Ghelfi, qui est à l'ordre du jour, et bientôt, j'imagine, la motion de M<sup>me</sup> Litzistorf Spina, qui demande une réflexion globale sur tous ces problèmes et l'activité de la police. La mission de la Brigade des mœurs pourra probablement être précisée dans le cadre de ces deux motions, si elles nous sont renvoyées.

Le terme de proxénète n'existe plus depuis 1962 ou 1972. Le Code pénal mentionne deux délits, que j'ai essayé d'expliquer dans mon introduction: la traite des êtres humains, qui est condamnable, et l'incitation à la prostitution. Ensuite, par rapport à ce qu'on appelle l'usure – c'est un vrai délit – on m'a rapporté, pas plus tard qu'aujourd'hui, alors que je préparais la réponse à cette interpellation, que lorsqu'un propriétaire loue un studio Fr. 500.– et le sous-loue Fr. 1000.–, le double, à une prostituée – ce qui a été dénoncé plusieurs fois à la justice – ce n'est pas considéré comme de l'usure. Le loueur est relaxé. En revanche, il y a des condamnations lorsque c'est six, sept ou huit fois le prix. Ce sont les notions de la justice. L'usure existe, mais ce sont des revenus beaucoup plus importants que ceux qu'on pourrait imaginer.

Par rapport aux cabarets, à propos de Fribourg, c'est peut-être aussi cela qui a mis la puce à l'oreille de l'interpellatrice. Comme je l'ai dit, à Lausanne il n'y a plus que trois cabarets. L'un fait partie d'un grand hôtel. Cela m'étonnerait qu'il veuille nuire à son image en proposant de la prostitution... Ces cabarets et ce qui s'y passe sont contrôlés plusieurs fois chaque année. Probablement qu'à Fribourg – c'est peut-être une explication et nous verrons les résultats de l'enquête et ce qui sera imputé aux deux tenanciers – cela se passait dans un endroit confiné, où il est peut-être plus facile d'organiser un trafic d'êtres humains que dans la rue, sur un marché beaucoup plus large.

Et par rapport aux pays de l'Est, dont quelqu'un vient de parler: je ne sais pas comment ce sera demain, mais aujourd'hui, je le répète, 50% des prostitué-e-s viennent du Brésil, une partie vient d'Afrique, le reste se répartit entre des Suisses et des ressortissants d'autres pays. Il n'y a pas d'arrivées massives de prostitué-e-s des pays de l'Est.

**M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan (LE):** – Je m'étonne toujours de la régularité avec laquelle revient le problème de la prostitution. Je fais partie sporadiquement de ce Conseil depuis une douzaine d'années, je crois. Ce sont toujours les mêmes étonnements, les mêmes surprises devant la description de ce qui se passe tout près de nous. J'ai souvent insisté pour dire que cela se passe tous les soirs que Dieu fait. J'ai été intervenante pendant dix ans à Fleur de Pavé, qui réalise un travail très intéressant. Mais ce n'est pas seulement le travail de Fleur de Pavé qui pourra changer quoi que ce soit à des situations absolument kafkaïennes. Ni le travail de la police, d'ailleurs... Le juridique n'accompagne pas l'aspect policier, la police travaille de son côté, la santé publique aussi. Il faudrait aborder cette problématique de façon beaucoup plus globale. Parce que la population – ma foi, c'est le plus vieux métier du monde – aura toujours besoin de prostitué-e-s...

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Je ne voulais pas réintervenir, mais je déplore le dernier cliché que je viens d'entendre. Je viens de m'efforcer de dire que sur cette question, mais ce n'est pas la seule, nous avons des réunions nombreuses avec de nombreux partenaires qui, d'une manière ou d'une autre, ont à voir avec la prostitution. Je répète, il y a la Brigade des mœurs, le SPop, la police du commerce, des associations, des organismes cantonaux et fédéraux concernés. On ne peut pas dire que les uns et les autres travaillent dans leur coin. Cela peut évidemment arriver. Mais à Lausanne, et je m'en réjouis, des réunions ont lieu qui permettent aux gens d'évaluer les problèmes et de travailler ensemble.

**Le président:** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous sommes en présence d'une résolution, que je vous lis:

#### *Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce ses efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée et augmente son soutien aux victimes.*

M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette résolution le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une dizaine d'abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté cette résolution. Cet objet est ainsi clos.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger: «Lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée. Quelles mesures apporter aux renforcements de la sécurité de ces personnes à Lausanne?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce ses efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée et augmente son soutien aux victimes.»

---

**Le président :** – J'aimerais vous donner quelques informations en conclusion de notre ordre du jour. Nous avons traité dix rapports sur les trente en attente, il en reste vingt. Nous avons traité les seize initiatives. Les trois interpellations urgentes sont venues pénaliser quatorze interpellations que nous n'aurions peut-être pas pu traiter intégralement ce soir. Il nous reste deux séances doubles avant la fin de l'année. La dernière sera consacrée aux comptes ainsi qu'à l'élection du nouveau Bureau. Nous avons un gros point à notre ordre du jour de la séance du 15 juin, l'arrêté d'imposition. Alors travaillez bien dans les groupes, que nous puissions avancer tout à fait sereinement dans notre ordre du jour.

Il est 23 h 00, je suis désolé pour ces trente minutes de prolongation, bonne rentrée chez vous, bonne fin de soirée et bonne nuit.

---

La séance est levée à 23 h 00.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

